

# LE DEVOIR

VOL. CI N° 138

LE MARDI 22 JUIN 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

## Blanc pour droit civil Le Québec, «bâtard» juridique

En 1774, dans l'espoir d'apaiser ses colonies mouvementées, l'Empire britannique signe l'Acte de Québec. Il concède aux Canadiens français le droit de pratiquer la religion catholique, d'appliquer le droit civil français et celui de faire le tout en français. À l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, *Le Devoir* jette un regard en bleu, blanc et rouge sur chacun de ces trois éléments pour voir en quoi cet héritage français a modelé l'esprit québécois. Aujourd'hui, blanc pour droit civil.

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'an dernier, le gourou Clotaire Rapaille s'était donné pour mission de décrypter le «code» de Québec. Et si une bonne partie du code du Québec reposait dans le «code» civil? Quel effet la tradition civiliste a-t-elle eu sur le Québec? Cette différence a-t-elle été en partie neutralisée, notamment par les chartes des droits, adoptées au Québec en 1975 et au Canada en 1982? Dans l'accord du lac Meech de 1987 (qui ne fut

pas entériné), mais aussi dans la résolution de la Chambre des communes du 11 décembre 1995 (qui suivait le référendum), la tradition «civiliste» fut reconnue explicitement comme une dimension de l'identité québécoise. En 1995, on affirme que le Québec forme une société distincte comprenant «notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil».

Au fond, tout a commencé en 1774, quand le conquérant anglais a permis aux Canadiens français de recommencer à fonctionner selon la cou-

tume de Paris, dont l'application avait été suspendue en 1763. Moins de 20 ans plus tard, la France abandonnait la coutume pour la remplacer par le droit révolutionnaire. Le Canada français, lui, continuera de l'utiliser jusqu'en 1866, où il fut alors décidé d'adopter un code civil. Entre-temps, en 1807, en France, Napoléon, avait décidé, en

VOIR PAGE A 10: QUÉBEC



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
John Zucchi, le demandeur dans la cause opposant le Loyola High School à la ministre de l'Éducation, aux côtés du directeur du collège, Paul Donovan.

## Loyola prêt à se rendre en Cour suprême

Québec s'apprête à en appeler du jugement Dugré sur le cours d'éthique et culture religieuse

LISA-MARIE GERVAIS

Heureuse d'avoir eu gain de cause, la direction du Loyola High School ne s'étonne pas que le gouvernement Charest envisage d'interjeter appel de cette décision qui l'autorise à donner le cours d'éthique et culture religieuse (ECR) dans une perspective catholique. Vu l'importance du débat, elle serait prête à aller jusqu'en Cour suprême, si elle le devait, pour défendre sa position.

«Je ne peux pas prédire ce qui arrivera après un appel, mais c'est évidemment à ce point important que ça ne me surprendrait pas que ça se rende en Cour suprême», a dit Paul Donovan, le directeur

VOIR PAGE A 10: LOYOLA



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

SPECTACLE

## Le retour au berceau de Rufus Wainwright

■ Lire la critique de Sylvain Cormier à [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

INDEX

26	7 17833 13 10238 1 117	Annances..... B 4	Idées ..... A 8
		Avis publics.. B 7	Météo ..... B 7
		Bourse..... B 2	Monde ..... B 6
		Culture..... B 10	Mots croisés. B 6
		Décès..... B 4	Sports ..... B 8
		Économie..... B 1	Sudoku..... B 5
		Éditorial..... A 7	Télévision..... B 9

QUÉBEC

## L'avenir du monastère des Ursulines suscite de vives inquiétudes

ISABELLE PORTER

Québec — Même si le monastère des Ursulines sera bientôt classé monument historique par le ministère de la Culture, le problème de sa vocation future reste entier. Avec le vieillissement des religieuses qui y résident et l'augmentation des coûts de son entretien, son avenir suscite des inquiétudes grandissantes.

Le professeur Luc Noppen commence à trouver que le temps presse. Si le Québec doit avoir une priorité en patrimoine religieux, dit-il, c'est celle-là. «C'est l'ensemble patrimonial le plus important non seulement de Québec, mais aussi du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord», explique cet expert en patrimoine religieux.

Tapi en plein cœur du Vieux-Québec, ce monastère abrite une soixantaine de religieuses dont la majorité sont très âgées et dont plusieurs nécessitent des soins constants. Les visiteurs

VOIR PAGE A 10: URSULINES



YAN DOUBLET LE DEVOIR

Un corridor du monastère des Ursulines, à Québec. Le couvent est un joyau encore trop peu connu.

20<sup>e</sup> anniversaire

PRÉSENCE AUTOCHTONE 2010  
JUIN, JUILLET, AOÛT

MONTRÉAL

[nativelynx.qc.ca](http://nativelynx.qc.ca)

info festival . 514.574.1990 . [tev@nativelynx.qc.ca](mailto:tev@nativelynx.qc.ca)

## XAJOJ TUN RABINAL ACHI

Théâtre dans cérémoniel Maya  
Mise en scène de Yves Sloui Durand. Chorégraphie de Patricia Iraola.

du 18 au 27 juin, 20 h | exCentris (3536, boul. Saint-Laurent) | Billetterie: 514.814.8110

Une présentation d'ONDINNOK en coproduction avec Présence autochtone

# Notre système de santé ne doit pas se réduire à ça !

---



Le gouvernement Charest et les employeurs du réseau de la santé n'ont jamais reconnu l'importance de notre rôle et, conséquemment, n'ont fait aucune proposition susceptible d'améliorer les conditions de travail des infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes.

Aujourd'hui, il manque 4 000 infirmières au Québec. Le temps d'attente dans les hôpitaux ne cesse d'augmenter.

Si rien n'est fait maintenant, 15 000 infirmières quitteront le réseau de la santé d'ici 4 ans.

**IL FAUT QUE ÇA CHANGE,  
POUR NOTRE SANTÉ À TOUS !**

Citoyennes, citoyens, organisations, associations, organismes, posez un geste pour assurer la survie de notre système de santé.

**SIGNEZ LA PÉTITION**

**[www.appuyonslafiq.qc.ca](http://www.appuyonslafiq.qc.ca)**

Infirmières, infirmières auxiliaires,  
inhalothérapeutes et perfusionnistes  
du Québec



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

# ACTUALITÉS

## La carte identitaire



MICHEL DAVID

**S**i Pauline Marois veut «tenir un référendum en catimini», comme le prétend le premier ministre Charest, il faut reconnaître qu'elle cache remarquablement bien son jeu.

La «proposition principale» dévoilée en fin de semaine dernière va aussi loin qu'un gouvernement souverainiste peut aller dans le respect du cadre constitutionnel canadien, mais elle ne constitue certainement pas un «plan pour un Québec souverain». Elle ne prévoit pas non plus de «développer des programmes de gouvernement d'un Québec souverain», comme le réclame Jacques Parizeau.

Tout au plus peut-on y voir un plan pour la création de nouvelles «conditions gagnantes», dans la mesure où la multiplication de demandes auxquelles Ottawa opposera une fin de non-recevoir systématique pourrait raviver la flamme souverainiste.

La réaction du président du SPQ Libre, Marc Laviolette, était tellement prévisible que c'en est à se demander s'il n'était pas de mèche avec Pauline Marois pour rassurer ceux qui font des boutons simplement à entendre le mot «référendum».

Il était acquis depuis le conseil national de mars 2008 que le PQ avait plutôt opté pour la guérilla permanente contre Ottawa, et rien ne laisse croire que la population est plus désireuse d'un référendum qu'il y a deux ans.

Emboitant le pas à M. Parizeau, Bernard Landry a déclaré qu'il s'emploierait à faire préciser l'échéancier référendaire d'ici au congrès d'avril 2011. «En tout respect pour le leadership du parti», a-t-il ajouté. Sur une question fondamentale, il est cependant impossible de dissocier la position du chef de son leadership.



Cela dit, M. Parizeau avait parfaitement raison dans son entrevue au *Globe and Mail*: «Ceux qui seraient heureux de prendre le pouvoir et de voir ensuite quelles seront les possibilités [de faire la souveraineté] sont toujours souverainistes, mais d'abord et avant tout ils veulent offrir un bon gouvernement.» Il restait simplement à déterminer ce que proposerait un «bon gouvernement» dirigé par Mme Marois, à part les chicanes avec Ottawa.

Le PQ étant ce qu'il est, la confection du programme est toujours un exercice d'équilibre délicat, et Mme Marois est elle-même une artiste du compromis. Durant la course au leadership de 2005, elle avait reçu à la fois l'appui de Joseph Facal, signataire du manifeste *Pour un Québec lucide*, et celui de Jean-Pierre Charbonneau, signataire du *Manifeste pour un Québec solidaire*. Tous deux croyaient que Mme Marois était de leur avis.

Au cours de la dernière année, elle a manœuvré avec la plus grande prudence. Les documents de réflexion soumis aux militants ont toujours adopté le mode interrogatif, sans qu'elle se prononce elle-même. Samedi, au mont Sainte-Anne, les président(e)s d'association ont eu droit à une visite guidée de la «proposition principale», dont le texte ne leur a été remis qu'en toute fin de séance. Pour éviter tout éclat, aucune période de questions ou de commentaires n'avait été prévue.

En juin 2007, Mme Marois, tirant les leçons de la montée fulgurante de l'ADQ, avait beaucoup insisté sur la création de la richesse et la modernisation de la social-démocratie. Trois ans plus tard, le recentrage annoncé est loin d'être évident.

La «proposition principale» ne fait plus la moindre allusion à un allègement de la fiscalité des entreprises, qui en avait fait grimacer plusieurs. Un gouvernement péquiste ferait davantage pour les aînés, les familles, les immigrants, les autochtones, les handicapés, les itinérants, mais le document demeure muet sur la façon de financer cette générosité. Pas un mot sur la tarification des services ou sur les droits de scolarité. Il n'est plus question d'abolir les commissions scolaires, ni les agences régionales de santé.



En matière de santé, d'éducation, d'environnement ou encore d'indépendance énergétique, on ne voit pas très bien en quoi le PQ ferait les choses très différemment des libéraux. Il aurait même son Plan Nord!

À défaut d'un référendum, la question identitaire est devenue la marque de commerce du PQ. Citoyenneté québécoise, charte de laïcité, enseignement de l'histoire nationale et surtout renforcement de la loi 101.

À ce chapitre, Jean Charest ne peut pas crier au manque de contenu, mais il a immédiatement attaqué le point plus vulnérable de la proposition péquiste, qualifiant de «recul majeur» une éventuelle extension au niveau collégial des dispositions de la Charte de la langue française qui régissent l'accès à l'école anglaise. Un recul pour qui au juste?

Naturellement peu encline aux mesures draconiennes, Mme Marois a longuement hésité avant de se rendre aux arguments de Pierre Curzi, qui s'inquiète sérieusement de l'avenir du français. Le risque qu'elle soit accusée de radicalisme et d'intolérance est cependant bien réel. Même M. Parizeau s'est opposé au resserrement de l'accès au cégep anglais, c'est dire.

Quand vient le temps de rédiger la plate-forme électorale, bien des éléments sont mis de côté. Sur la question du cégep, Mme Marois ne peut cependant plus reculer sans compromettre son leadership. Maintenant qu'elle a choisi de jouer la carte identitaire, elle doit la jouer à fond.

mdavid@ledevoir.com



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Les ventes de camions légers ont crû de 32 % au Québec depuis le début de l'année, soit quatre fois plus que les ventes de voitures (8 %).

## Le parc automobile se fait plus gourmand

Les ventes de camions légers explosent au Québec en dépit des taxes qui les ciblent

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

**L**e parc automobile québécois roule dans la mauvaise direction et brûle tous les feux rouges allumés par Québec pour en réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Selon une analyse du mouvement Maître chez nous au XXI<sup>e</sup> siècle (MCN21), depuis le début de l'année 2010, les ventes de camions légers, les plus énergivores des véhicules personnels, ont augmenté de 32 %, soit quatre fois plus que la croissance des ventes de voitures (8 %). Au Canada, l'augmentation des ventes de camions est aussi quatre fois plus importante (24 % contre 6 %), démontrant l'inutilité des taxes somme toute trop légères imposées aux véhicules les plus énergivores.

Globalement, selon Statistique Canada, les émissions attribuables à la voiture personnelle ont augmenté de 35 % entre 1990 et 2007, sui-

vant exactement la hausse moyenne des émissions globales de gaz à effet de serre du pays. Cette hausse correspond au double de l'augmentation de la population. Au Québec, la part de la voiture dans le bilan global des émissions est encore plus importante, soit 40 %. Entre 1998 et 2008, la hausse des émissions attribuable aux transports personnels au Québec a augmenté cinq fois plus vite que la population (31 % contre 5 %).

Selon Daniel Breton, porte-parole de MCN21, les constructeurs automobiles affichent une attitude irresponsable, ayant systématiquement augmenté la puissance de leurs modèles les plus populaires sans pour autant diminuer sensiblement leur consommation d'essence.

### Programmes faibles

Pour MCN21, les programmes gouvernementaux manquent de dents, et les prix de l'essence

favorisent la consommation, ce qui explique que les consommateurs ne se préoccupent plus des émissions de leurs véhicules. Pourtant, de façon fort incohérente, la lutte contre les changements climatiques serait la priorité des Canadiens, selon un sondage récent.

Daniel Breton, comme d'autres groupes écologistes, préconise en priorité la mise en place au Québec d'un véritable «malus-bonus», comme en France pour inverser la tendance au profit de véhicules moins énergivores. En vertu de ce système, les taxes d'achat et d'immatriculation augmentent ou diminuent en fonction des émissions de GES. Les «bonus» accordés aux véhicules moins énergivores sont payés par les «malus» et par les taxes supplémentaires sur l'essence imposées aux autres, de sorte que le système ne coûte rien à l'État.

Le Devoir

### Sommets des G8-20

## Les ministres conservateurs lancés dans une opération de charme aux quatre coins du monde

HÉLÈNE BUZZETTI

**O**ttawa — À trois jours de l'ouverture des sommets du G8 et du G20, à Huntsville et à Toronto, le gouvernement conservateur s'est lancé tête baissée hier dans son opération charme, se vantant devant le monde entier du fait que le Canada s'est mieux tiré d'affaire que les autres de la dernière récession. Le Parti libéral, lui, n'y voit qu'une façon de détourner l'attention du milliard de dollars consacré à la sécurité des deux sommets.

Aux quatre coins du monde, les ministres conservateurs sont allés porter la bonne nouvelle économique canadienne: Jim Flaherty (Finances) à New York, Jason Kenney (Citoyenneté et Immigration) à Londres et Christian Paradis (Ressources naturelles) à Beijing. Le premier ministre Stephen Harper, lui, a accordé une entrevue au réseau économique *Bloomberg*.

«La présidence du G20 arrive à un bon moment, alors que plusieurs pays aimeraient imiter notre performance», a-t-il déclaré. Selon lui, le Canada

représente un «modèle pour beaucoup de gens, particulièrement sur le plan économique».

Devant 100 économistes et gens de la finance de Wall Street, M. Flaherty a annoncé que le Canada prévoyait désormais une croissance de 3,5 % cette année, et non plus de 3,1 %. Le ministre estime que ces nouveaux chiffres rendent l'élimination du déficit en 2015 encore plus certaine.

### Détourner l'attention

Pour les libéraux, toutefois, tout ce discours n'est qu'une façon de détourner l'attention du vrai scandale, soit la dépense d'un milliard de dollars pour assurer la sécurité des sommets. Le député libéral Mark Holland a d'ailleurs rendu public hier une horloge montrant en temps réel la facture du sommet. «L'horloge du gaspillage» augmente de 4928 \$ chaque seconde, afin de totaliser le milliard de dollars que

coûteront les mesures de sécurité mises en place. Les libéraux invitent les citoyens à l'utiliser et à ainsi calculer, par exemple, combien Ottawa dépense en sécurité pendant qu'ils nettoient la vaisselle ou regardent leur émission de télévision préférée.

M. Holland rejette l'argument du gouvernement voulant que la facture d'un milliard est nécessaire pour assurer des sommets sans accroche. «Dépenser un milliard de dollars ne garantit pas plus de sécurité, a-t-il insisté. Ils auraient pu dépenser 100 milliards et un incident pourrait quand même survenir. Ce qui compte, c'est la qualité des dépenses. [...] Le bateau à vapeur ne sauvera pas de vies, le trottoir qui mène nulle part ne protège personne. Les gazebo ne sont pas des abris pare-balles.» Selon lui, le gouvernement agit l'épouvantail du risque pour faire avaler la couleuvre.

Le député libéral exige des détails sur l'utilisation des sommes annoncées. Par exemple,

453 millions de dollars sont réservés à la Gendarmerie royale du Canada. «Si on répartit cette somme sur tous les agents de la GRC d'à travers le pays, cela revient à 15 000 \$ chacun. Qu'obtient-on pour cela?» Les libéraux soupçonnent qu'un tel montant ne servira pas qu'à rémunérer les agents en heures supplémentaires.

### Folie sécuritaire

Tout cela pendant que la folie sécuritaire bat son plein. A Toronto, 17 jeunes arbres se trouvant à l'intérieur ou à proximité du périmètre de sécurité ont été déracinés pour la durée des sommets. Ils seront replantés par la suite. Les services de sécurité ont d'abord reconnu que c'était pour éviter qu'ils ne soient transformés en armes par les manifestants. Hier, on a expliqué qu'il s'agissait plutôt de protéger les jeunes pousses.

Le Devoir

## Avortement: Harper ne convainc pas les électeurs conservateurs

**I**l semble qu'il n'y ait pas que les coûts de sécurité du sommet qui déplaisent à la population canadienne. La décision d'Ottawa de ne pas financer les avortements à l'étranger dérange aussi une bonne partie de l'électorat. Même les électeurs conservateurs trouvent que le gouvernement de Stephen Harper fait fausse route sur cette question.

Selon un sondage Nanos Research diffusé hier dans le *Globe and Mail*, 67,7 % des Canadiens croient que, dans les pays où le Canada fournit son aide financière, l'avortement devrait être aussi accessible qu'il l'est ici.

La statistique devient encore plus intéressante lorsqu'elle est disséquée en fonction des intentions de vote des répondants. À la question «les gens qui reçoivent l'aide internationale du Canada devraient-ils avoir moins, autant ou plus d'accès à

l'avortement que les Canadiens?», libéraux et conservateurs ont répondu «autant» dans exactement la même proportion: 66,1 %. La différence entre les deux catégories d'électeurs se fait seulement sentir aux extrêmes: 15,8 % des libéraux croient que l'accès devrait être plus grand à l'étranger (contre 5,9 % pour les conservateurs), alors qu'ils sont seulement 7 % à croire que l'accès devrait être moindre (contre 16,8 % pour les conservateurs).

Sans surprise, les sympathisants du Bloc québécois (77,1 %) et du NPD (78,4 %) sont les plus favorables à l'accès à l'avortement à l'étranger. Nanos a interrogé 1008 répondants du 29 mai au 3 juin. La marge d'erreur est de 3,1 % 19 fois sur 20.

Le Devoir

## ACTUALITÉS



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Greg Mortenson a donné une conférence hier au congrès des clubs Rotary, à Montréal.

## L'avenir de l'Afghanistan passe par l'école

La solution aux problèmes de ce pays et du voisin pakistanais n'est pas militaire, estime le directeur général du Central Asia Institute, Greg Mortenson

CLAUDE LÉVESQUE

Comme de plus en plus de spécialistes, Greg Mortenson croit que la solution aux problèmes de l'Afghanistan et du Pakistan n'est pas militaire. Il est plutôt bien placé pour en parler, puisqu'il a commencé à créer des écoles dans cette région en 1993, bien avant que cette idée ne devienne à la mode.

Aujourd'hui, les militaires américains, qui constatent que la méthode forte ne donne pas les résultats escomptés, sollicitent ses conseils, qu'il prodigue bénévolement afin de garder son indépendance.

En 1993, cet Américain élevé en Tanzanie près du Kilimandjaro entreprend d'escalader le K2, la deuxième montagne du monde en altitude, au Pakistan. Il veut ainsi rendre hommage à sa sœur, qu'une crise d'épilepsie aiguë vient d'emporter. L'alpiniste, qui a déjà participé à une douzaine d'expéditions dans l'Himalaya, doit s'arrêter à 500 mètres du sommet. En entrevue, hier, Greg Mortenson a rappelé qu'il avait vécu cela comme un échec, avant de comprendre «qu'il faut souvent connaître des échecs avant de réussir».

Épuisé par 78 jours en altitude, l'aventurier marche pendant une semaine avant d'atteindre un village perdu où on l'aide à se remettre sur pied. Une fillette lui arrache la promesse d'aider le hammeau à se doter d'une véritable école. Promesse qu'il a tenue, en partie grâce aux montagnes de vieux sous noirs que des enfants d'école américains et canadiens ont ramassés pour lui.

Aujourd'hui, le Central Asia Institute, que dirige M. Mortenson, gère 145 écoles au Pakistan et en Afghanistan. «J'ai compris que je pouvais rendre hommage à ma sœur, non pas en escaladant le K2, mais en construisant une école», a expliqué M. Mortenson.

Auteur de deux ouvrages, dont un best-seller intitulé en français *Trois tasses de thé: la mission de paix d'un Américain au Pakistan et en Afghanistan*, il donnait hier une conférence au congrès des clubs Rotary.

«On peut larguer des bombes, construire des routes, apporter l'électricité ou des ordinateurs dans des communautés, mais, si les filles ne sont pas instruites,

nous ne pourrions pas changer la société», croit-il.

«Toutes les femmes disent: nous voulons que nos enfants survivent et aillent à l'école; la plupart des hommes veulent aussi que les enfants aillent à l'école, mais il y a quelques mollahs qui essaient de contrôler la société en la maintenant dans l'ignorance», a-t-il poursuivi en entrevue.

**Greg Mortenson a commencé à créer des écoles dans cette région en 1993**

M. Mortenson croit que les enseignements de l'islam ont été détournés par quelques-uns. Par qui? Par ceux qui ignorent ou qui feignent d'ignorer le *hadith* suivant: «L'encre de l'érudit est plus forte que le sang du martyr».

Depuis trois ans, les talibans ont attaqué 2100 écoles, surtout des écoles de filles, selon l'UNESCO, mais une seule des institutions fondées par le Central Asia Institute a été ciblée par le mouvement extrémiste.

La clé du succès, selon son directeur général, c'est d'impliquer concrètement la population locale, qui sera prête à défendre son école. «Nous avons des écoles dans des secteurs contrôlés par les talibans, mais ceux-ci ne nous dérangent pas, parce nous travaillons avec la communauté et avec les aînés», a expliqué Greg Mortenson.

Aujourd'hui, environ 2,8 millions de filles afghanes fréquentent l'école... sur 9 millions d'élèves, selon l'UNICEF. Mais il n'y en avait pour ainsi dire aucune il y a dix ans, quand les talibans étaient au pouvoir.

Depuis 2006, Greg Mortenson informe l'armée américaine sur la culture de l'Afghanistan et sur la façon d'interagir avec sa population. Cette décision lui a valu quelques critiques dans le monde de l'aide humanitaire. Il se défend en affirmant que l'institution militaire, qu'il n'a jamais hésité à critiquer, a profondément changé ces dernières années.

«Les commandants américains et canadiens vous diront tous qu'il n'y a pas de solution militaire en Afghanistan», dit-il. Il y a présentement 105 000 soldats américains et 22 000 autres soldats étrangers et 80 000 soldats afghans contre 30 000 talibans. De toute évidence, il faut changer certaines choses si on n'arrive pas à aider les gens avec un tel rapport de force.

«Je parle aussi aux talibans, et des gens me l'ont reproché», a-t-il ajouté.

Le Devoir

## Puits de dérivation: BP est en avance sur son calendrier

Le directeur général de la pétrolière reçoit une volée de bois vert pour sa participation à une régates de yachts de luxe

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les travaux du groupe BP pour mettre en place un puits de dérivation destiné à tarir le puits Macondo qui fuit depuis le 20 avril dans le golfe du Mexique sont en avance sur le calendrier, mais ils ne devraient pas être terminés avant la deuxième semaine d'août, a fait savoir hier le responsable des opérations de nettoyage, l'amiral Thad Allen.

BP a indiqué que le coût des mesures qu'il avait prises pour endiguer la marée noire atteignait désormais deux milliards de dollars et qu'il avait, à ce jour, versé 105 millions de dollars d'indemnités à ceux qui sont affectés par cette catastrophe.

De son côté, le Bureau américain de sécurité chimique (CSB) — une agence fédérale américaine indépendante — a annoncé qu'il allait ouvrir une enquête sur les «causes fondamentales» à l'origine de la marée noire.

Elle serait confiée à des personnes qui avaient enquêté sur les procédures de sécurité dans une raffinerie BP à Texas City, où, en 2005, une explosion avait fait 15 morts et au moins 170 blessés. Cette enquête, qui a duré deux ans, avait conclu qu'un relâchement des mesures de sécurité et des années de réductions budgétaires avaient contribué à cette catastrophe.

D'ailleurs, un témoignage évoque une fuite sur la plateforme Deepwater Horizon quelques jours avant son explosion à 80 km des côtes américaines, tandis que le groupe britannique BP essaie de soulever d'autres responsabilités possibles dans la marée noire.

**Le pire des cas**

BP estime dorénavant que le volume de pétrole qui s'échappe chaque jour dans le golfe du Mexique pourrait s'élever, dans le pire des cas, à 100 000 barils par jour (15,9 millions de litres), selon un document interne à l'organisation, mais rendu public dimanche par un élu du Congrès des États-Unis.

Le gouvernement américain évalue pour sa part la fuite de 35 000 à 60 000 barils par jour.

Les experts, eux, s'emploient à affiner leurs estimations de la quantité de pétrole qui s'échappe quotidiennement du puits et ne disposent pas de chiffres exacts tant qu'un nouveau système de confinement, équipé d'un compteur, n'aura pas été mis

en place en juillet, a fait remarquer Thad Allen.

**Hayward perd du galon**

Le directeur général de BP, Tony Hayward, s'est attiré une volée de bois vert pour avoir participé samedi à une régates de yachts de luxe près de l'île de Wight, dans le sud de l'Angleterre.

«Cela fait partie d'une longue série d'erreurs et de bourdes de communication», avait affirmé le secrétaire général de la Maison-Blanche, Rahm Emanuel, dimanche.

Hier, le porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, Bill Burton, est revenu à la charge: il a invité M. Hayward à participer aux opérations de nettoyage du golfe du Mexique avec le bateau dont il est copropriétaire.

«Vous savez, si Tony Hayward veut installer un dispositif de récupération du pétrole sur ce voilier et le faire venir dans le golfe, nous serons heureux d'avoir son aide», a persiflé M. Burton. «Mais ce qui est important n'est pas ce que Tony Hayward fait de son temps libre, c'est ce que BP fait pour prendre ses responsabilités envers le désastre qu'il a provoqué», a-t-il ajouté.



Tony Hayward

«Mais ce qui est important n'est pas ce que Tony Hayward fait de son temps libre, c'est ce que BP fait pour prendre ses responsabilités envers le désastre qu'il a provoqué», a-t-il ajouté.

**Moratoire contesté**

Des compagnies pétrolières ont contesté hier devant la justice la décision du gouvernement fédéral d'imposer un moratoire sur les forages en mer.

Le groupe Hornbeck Offshore Services a été le premier à se plaindre de la décision des autorités américaines d'imposer un moratoire de six mois sur les forages en eaux profondes, arguant que des milliers d'Américains allaient perdre leur gagne-pain.

L'entreprise, qui a déposé une plainte au début du mois et a été rejointe depuis par plusieurs autres groupes du secteur, estime que la décision est «arbitraire, capricieuse» et qu'elle constitue «un abus de pouvoir».

Selon les avocats du gouvernement, la décision se «base sur la nécessité de garantir qu'aucun accident de forage ne puisse se produire à l'avenir».

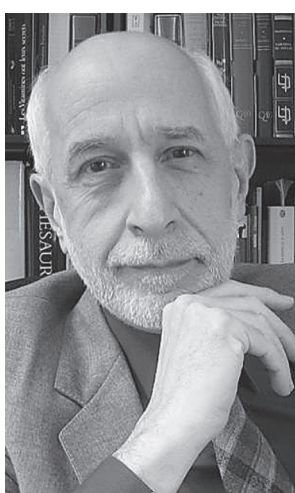
Le Devoir  
D'après l'Agence France-Press et Reuters

EN BREF

### Le lieutenant-général Devlin à la tête de l'armée

Ottawa — Le lieutenant-général Peter Devlin a été nommé à la tête de l'armée canadienne hier, lors d'une cérémonie au Musée de la guerre d'Ottawa. Le nouveau chef a prévenu que l'armée canadienne ferait face à une période de transition à la suite du départ des troupes basées en Af-

ghanistan l'an prochain. Mais il s'est fait discret sur la nature des défis qui attendent les relatives petites forces canadiennes confrontées depuis quatre ans aux violents insurgés afghans. «L'armée doit se réaligner, se reconstituer et se consolider», a-t-il déclaré en restant dans les généralités. Le général Devlin est un officier d'infanterie qui a commencé sa carrière militaire il y a 32 ans avec le Royal Canadian Regiment. — *La Presse canadienne*



Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Hausse du niveau des mers

## Le corail, digue naturelle des îles du Pacifique

Les îles résistent. Celles qui auraient dû être submergées par les eaux montantes du Pacifique sont toujours là. Mieux, certaines ont même gagné de l'espace depuis 60 ans.

Et pourtant, pendant cette période, la hausse du niveau des eaux, à l'échelle de la planète, a été de 120 millimètres. Que s'est-il donc passé sur ces îles?

Paul Kench, de l'Université d'Auckland, en Nouvelle-Zélande et son collègue Arthur Webb de la Commission des géosciences aux îles Fidji, ont passé en revue des photos aériennes et satellites pour tenter d'y discerner l'évolution de la géographie de 27 îles du Pacifique depuis les années 1950. Ils en concluent que seulement quatre de ces îles ont rétréci pendant cette période. Le responsable: le corail.

Loin des longues langues de sables auxquelles les touristes nord-américains sont



OVE HOEGH-GULDBERG REUTERS

Les coraux produisent continuellement des débris, qui composent souvent les îles du Pacifique menacées par la hausse du niveau des mers.

habités, ces îles sont en effet souvent composées de débris de coraux provenant des récifs qui les encerclent. Or, un

corail est un être vivant: il continue à «produire» et malgré le fait que la hausse du niveau des eaux finira tôt ou

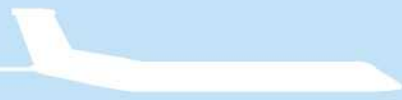
tard par submerger son île, en attendant, il en retarde l'échéance.

**Sédiments**

De plus, des quais ou des passerelles reliant les différentes parties de l'île peuvent favoriser la croissance du récif en retenant des sédiments qui, autrement, auraient été éparpillés dans l'océan. Sur ce plan, un ouragan, source de destruction, est une source de régénération: il rejette une énorme quantité de sédiments qui accélèrent temporairement la croissance du corail.

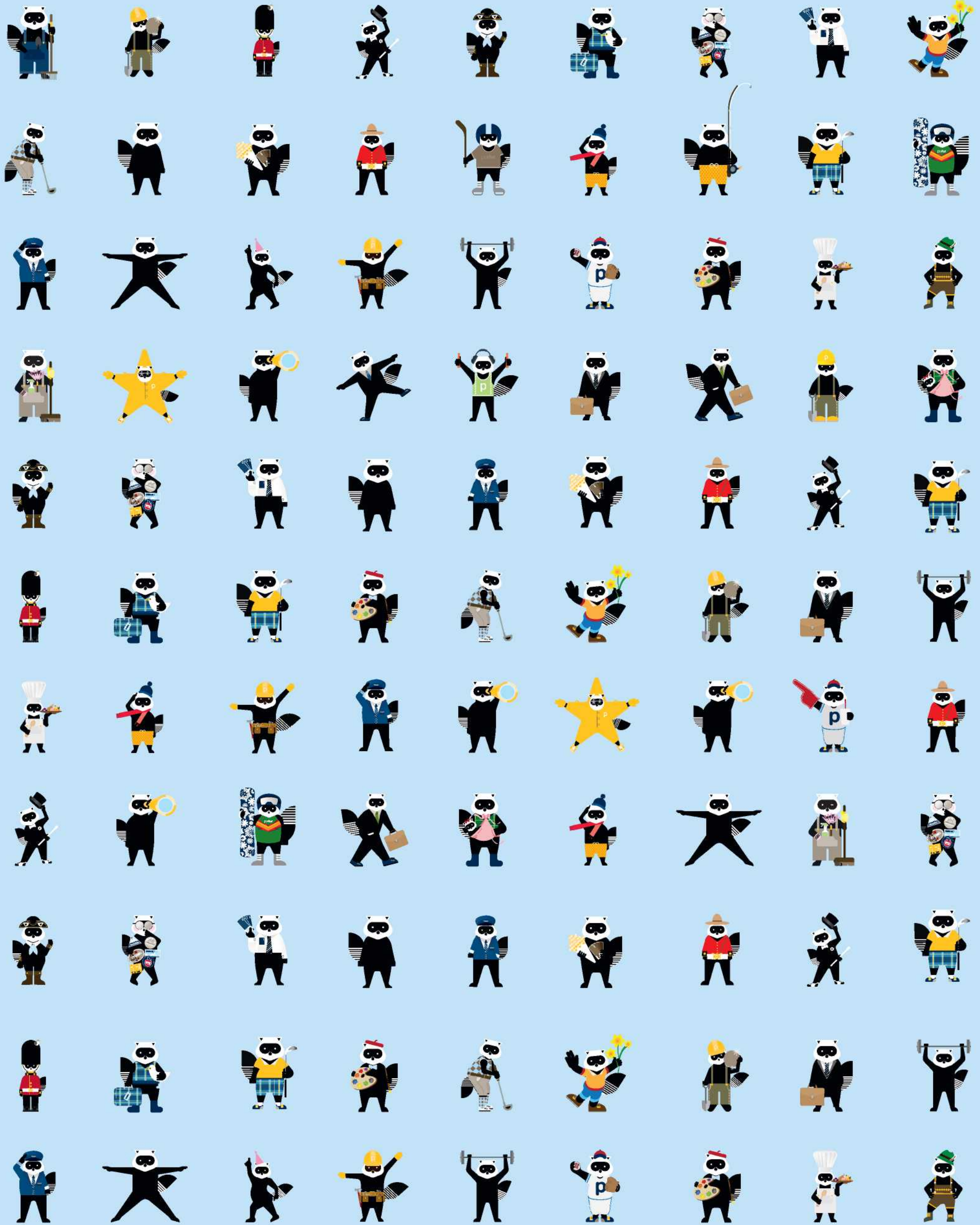
Pour les habitants de ces îles, c'est donc une bonne nouvelle à court terme, mais l'horizon reste sombre à long terme. On cite souvent le cas de Tuvalu: avec ses quatre mètres et demi au-dessus du niveau de la mer, même le plus productif des récifs ne suffira pas éternellement à la tâche.

Agence Science-Press



porter  
raffinée sur toute la ligne

Achetez votre Passe une fois.  
Économisez cent fois.



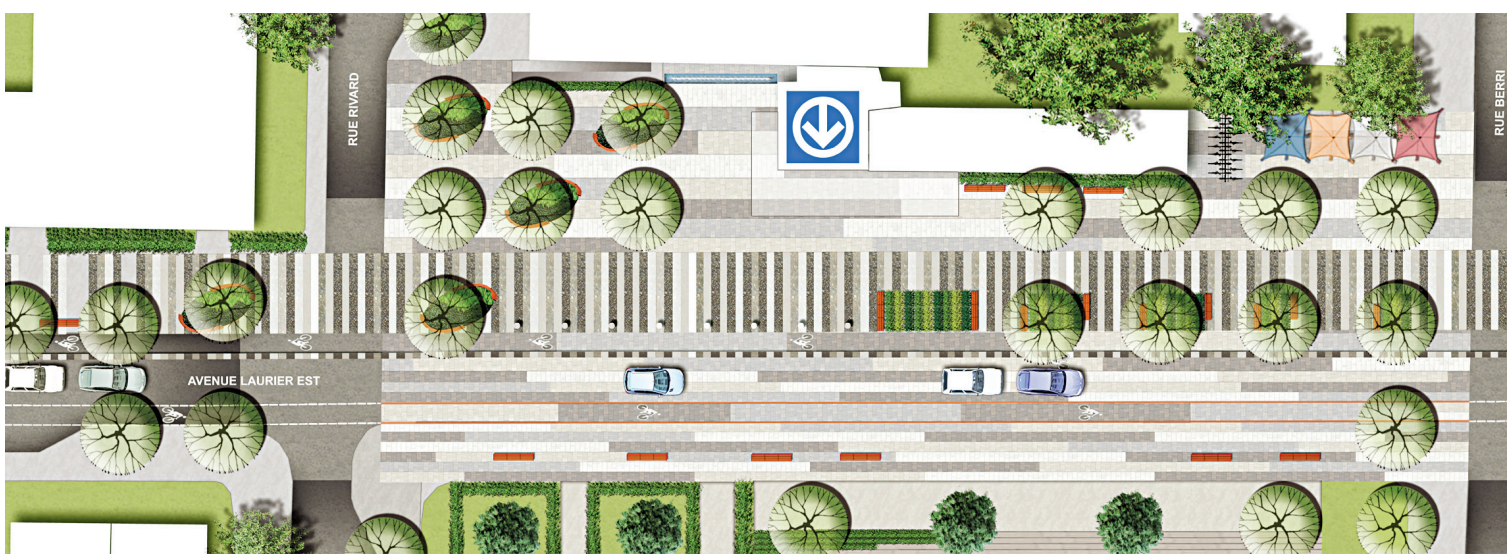
Achetez votre Passe Porter une fois. Économisez à chaque vol.  
En forfaits de 10, 20, 50 et 100 vols. Passes en version É.-U.- Canada,  
Canada ou Triangle\*. Vous profitez à chaque fois du service raffiné de Porter.

\*Valide sur les trajets Montréal-Toronto et Ottawa-Toronto

Pour une Passe Porter ou un vol, réservez en ligne,  
au 1-888-619-8622 ou auprès de votre agent de voyages.

[www.flyporter.com](http://www.flyporter.com)

## ACTUALITÉS



SOURCE: VILLE DE MONTRÉAL

L'avenue Laurier Est sera transformée en sens unique vers l'est, le trottoir sera élargi près de la station de métro et une piste cyclable sera aménagée.

## La circulation sera restreinte sur le Plateau

Trois secteurs deviendront plus conviviaux pour les piétons et pour les cyclistes

JEANNE CORRIVEAU

Lors des élections de novembre dernier, Projet Montréal a obtenu tous les sièges dans le Plateau Mont-Royal après avoir promis de s'attaquer au problème de circulation automobile. Les élus ont annoncé hier une série de mesures qui devraient rendre trois secteurs de l'arrondissement plus conviviaux aux piétons et aux cyclistes. Dans la mire: l'avenue Laurier Est, qui sera complètement redessinée dans le secteur de l'édicule du métro.

Dans le Plateau, 88 % des déplacements motorisés sont effectués par des citoyens n'habitant pas l'arrondissement. De plus, le Plateau remporte la palme à Montréal en ce qui a trait au nombre de piétons et de cyclistes victimes d'accidents de circulation.

Le maire de l'arrondissement, Luc Ferrandez, a dévoilé hier les premières mesures qui seront mises en place au cours

des prochains mois pour apaiser la circulation automobile.

En plus de la transformation de l'avenue Laurier Est en sens unique vers l'est, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue Papineau, la chaussée sera rétrécie devant l'édicule du métro Laurier pour ne permettre qu'une seule voie de circulation, de même que l'élargissement des trottoirs et l'aménagement d'une piste cyclable.

Les automobilistes qui contournent le parc Laurier pour filer vers le sud par la rue Christophe-Colomb devront revoir leur itinéraire puisque le sens de la circulation sera inversé entre la rue Laurier et le boulevard Saint-Joseph.

Plus au sud, tout le secteur des rues Rachel et Christophe-Colomb sera réaménagé. La bretelle qui relie l'avenue du Parc-La Fontaine à la rue De

La Roche sera éliminée et une voie sera retranchée sur cette artère. La piste cyclable qui emprunte le parc La Fontaine sera déplacée de quelques mètres sur la chaussée de l'avenue du même nom.

«Le principe, c'est d'envoyer les voitures sur les grands axes de transit»

Finalment, le sens de la circulation automobile sera modifié rue Roy Est de manière à diriger les voitures vers la rue Saint-Denis et apaiser la circulation aux intersections des rues Roy et Berri.

«Le principe, c'est d'envoyer les voitures sur les grands axes de transit, Papineau d'un côté, Saint-Denis de l'autre, et d'éviter que les voitures roulent dans les rues résidentielles», a résumé le maire Ferrandez. Selon lui, ces grandes artères pourront absorber cette circulation supplémentaire.

M. Ferrandez s'est défendu de prendre plaisir à tourmenter les automobilistes, mais il re-

connait d'emblée que ces changements entraîneront des inconvénients pour eux. «Sur Christophe-Colomb, par exemple, on s'attend à une augmentation de l'heure de pointe de 20 minutes, mais, tranquillement, ça devrait diminuer, dit-il. On pense que les gens vont s'adapter et qu'on va réussir, à travers tout ça, à faire un quartier plus beau, plus calme, plus vert et, surtout, plus sécuritaire.»

De son côté, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, est convaincu qu'à plus long terme, la circulation globale diminuera: «Ce pari-là a été gagné partout dans le monde. Il n'y a pas de raison qu'il ne soit pas gagné à Montréal aussi.»

Certains travaux débiteront à l'automne, d'autres au printemps prochain. Pour l'instant, le coût de ces aménagements est estimé à «quelques millions de dollars», mais il sera précisé au cours des prochains mois.

Le Devoir

## Le fleurdelisé reprend la place d'honneur dans Rosemont

Si l'unifolié a préséance sur le fleurdelisé sur le territoire montréalais, le maire de Rosemont a décidé de renverser l'ordre dans son arrondissement

JEANNE CORRIVEAU

À quelques mètres de l'hôtel de ville de Montréal, rue Notre-Dame Est, c'est le drapeau canadien qui a préséance sur celui du Québec. Or, Montréal contreviendrait à la loi en n'accordant pas au fleurdelisé la place d'honneur qui lui revient, estime le maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, François Croteau.

A quelques jours de la Fête nationale, M. Croteau s'en est pris à la tradition qui perdure sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal de placer le drapeau canadien au centre lorsque trois drapeaux sont déployés dans un parc ou devant un immeuble municipal.

En 1966, le gouvernement de Jean Lesage avait pourtant décrété que le drapeau du Québec devait désormais avoir préséance sur les autres drapeaux et être placé au centre. Mais l'ex-maire Jean Drapeau avait répliqué la même année en adoptant lui-même un décret pour maintenant le statut du drapeau canadien.

Les années ont passé et, dans les neuf arrondissements de

l'ancienne ville de Montréal, le drapeau canadien aurait maintenu son statut. Dans les arrondissements issus des ex-villes, comme Saint-Laurent et Outremont, c'est toutefois le fleurdelisé qui a préséance.

Cinq mois après son élection à la mairie de Rosemont-La Petite-Patrie, François Croteau a pris l'initiative de changer de place tous les drapeaux de son arrondissement pour remettre le drapeau québécois à l'honneur et il exhorte le maire Gérald Tremblay d'en faire autant sur l'ensemble du territoire montréalais. «C'est une question de principe», dit-il.

M. Croteau a même demandé un avis juridique qui lui confirme la préséance du fleurdelisé.

Statu quo

Cette histoire de drapeaux ne semble pas émouvoir l'administration Tremblay. Le drapeau canadien conservera sa place d'honneur au milieu des autres drapeaux, sur les terrasses de l'hôtel de ville ou ailleurs, a-t-on indiqué hier au cabinet du maire.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le drapeau québécois a préséance sur le canadien au Québec depuis 1966, mais le maire de Montréal Jean Drapeau avait alors décrété que l'unifolié resterait à l'honneur.

## BEAUCOUP PLUS QU'UN GUIDE TÉLÉ



CRITIQUES DE FILMS EN SALLE

HORAIRE DES FILMS EN SALLE

VOS SORTIES : THÉÂTRE, MUSIQUE ET VARIÉTÉ

NOUVEAUTÉS DVD DE LA SEMAINE

Laval

## L'autoroute 19 sera allongée de 10 km vers le nord

PIERRE SAINT-ARNAUD

L'autoroute 19 à Laval sera prolongée sur 10 kilomètres vers le nord, soit du boulevard Dagenais à l'autoroute 640, un projet de plus de 310 millions.

Le premier ministre Jean Charest et sa ministre des Transports, Julie Boulet, en ont fait l'annonce hier matin à Laval.

Selon M. Charest, les évaluations et les plans et devis seront réalisés sur une échéance permettant le début des travaux en 2014. Le premier ministre a dit avoir bon espoir de couper le ruban pour l'inauguration du tronçon dès 2015.

Le premier ministre a précisé que le projet ne serait pas réalisé en partenariat public-privé (PPP), indiquant que ce genre de projet ne s'y prêtait pas.

Le nouveau tronçon aura quatre voies pour la circulation automobile et une voie dans chaque direction réservée au transport collectif.

Quatre échangeurs seront nécessaires, de même qu'un réaménagement du pont Athanase-David, qui relie Laval à la rive-nord. Ce réaménagement prévoit aussi des voies pour les cyclistes.

La Presse canadienne

EN BREF

### Service de prêt de lunettes dans les bibliothèques

Oublier ses lunettes à la maison ne sera désormais plus un drame pour les bibliophiles du Plateau-Mont-Royal et du Mile-End. Les bibliothèques du Plateau-Mont-Royal et du Mile-End ont en effet mis sur pied un service

de prêt de lunettes de lecture de force +1,50 à +2,50. Élaborée dans le cadre de «Montréal, ville de verre», cette initiative vise une plus grande accessibilité des documents à l'ensemble de la communauté de l'arrondissement. La bibliothèque du Plateau-Mont-Royal possède également une dizaine de loupes disposées au bout des rayons pour une consultation rapide des ouvrages. — Le Devoir

## ACTUALITÉS



CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

Les policiers viennent d'obtenir des augmentations de 8,25 % pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre prochain. Dans six mois, ce nouveau contrat de travail, imposé en arbitrage, sera échu.

## La Fraternité des policiers déclare la guerre à l'administration Tremblay

Deux sentences arbitrales viennent de donner gain de cause au syndicat

BRIAN MYLES

La Fraternité des policiers de Montréal déclare la guerre à l'administration Tremblay. Si tôt rendues les sentences arbitrales lui donnant gain de cause, hier, le syndicat a promis de livrer une âpre bataille pour obtenir de meilleurs salaires.

La paix syndicale risque d'être de bien courte durée. Les policiers viennent d'obtenir des augmentations de 8,25 % pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre prochain. Dans six mois, ce nouveau contrat de travail, imposé en arbitrage, sera échu, à moins que des négociations intensives ne se déroulent à partir de septembre.

«On fourbit nos armes pour la prochaine négociation. On se prépare pour la guerre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La dernière fois, ça a été trop long. On a eu l'impression de perdre notre temps», a dit hier au *Devoir* le président de la Fraternité des policiers de Montréal, Yves Francœur.

M. Francœur a vivement déploré l'attitude de la Ville de Montréal dans les négociations

qui traînaient depuis trois ans et demi. «Au sein de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, nous étions traités différemment. A la Ville de Montréal, le climat dans les relations de travail n'est pas le même. Le respect et la reconnaissance à l'égard des employés sont inexistant», a-t-il dit.

### Travail particulier

Les policiers de Montréal obtiennent un gel salarial en 2007, une augmentation de 2 % en 2008, une augmentation de 2 % en 2009, plus un rattrapage de 0,75 % tenant compte de l'inflation (calculé au 31 décembre) et enfin une dernière augmentation de 2 % en 2010, en plus de deux rattrapages de 0,75 % (au 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre) sous forme d'une «prime de métropole».

Le salaire à l'entrée, qui était de 35 286 \$, passera donc à 38 293 \$ à la fin de l'année. Le salaire au sommet de l'échelon, atteint après six années de service, passera de 66 577 \$ à 72 251 \$.

Les policiers ont obtenu une percée significative avec la prime de métropole de 0,75 % du

salaires, qui sera augmentée à 1,5 % à la fin de l'année, et ce, de façon récurrente. Dans sa décision, l'arbitre Jean Barrette a reconnu les particularités du travail de policier dans une ville de la taille de Montréal.

Gestion d'émeutes, de fusillades en milieu scolaire (Polytechnique, Concordia, Dawson), présence au port, à l'aéroport et dans le métro: les agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) héritent de responsabilités sans équivalent dans le monde municipal.

À cet égard, la prime de métropole constitue «un pas dans la bonne direction», estime le président de la Fraternité. Le maire de Montréal, Gerald Tremblay, a aussi indiqué qu'il était d'accord avec le principe d'une prime de métropole. Il espère maintenant obtenir l'aide de Québec «afin de s'assurer que la Ville de Montréal soit en mesure d'assumer les responsabilités supplémentaires qui incombent à la métropole», a-t-il fait valoir par voie de communiqué.

### Encore du rattrapage

En dépit du rattrapage sala-

rial, les policiers de Montréal se classent au cinquième rang dans la région en matière de rémunération. C'est là que le bât blesse.

«C'est inacceptable pour nous de se retrouver cinquièmes sur quatorze», tranche Yves Francœur. Selon les calculs de la Fraternité, l'écart entre les policiers de Montréal et ceux de Laval, qui occupent le premier rang, va continuer de se creuser jusqu'à 7 %.

Avec la démission inattendue d'Yvan Delorme, le siège du directeur au SPVM est pour ainsi dire vacant. L'identité de son successeur sera connue autour du 23 août. Les négociations avec la Fraternité s'annoncent déjà comme l'un des principaux obstacles sur la route du futur chef.

Quoi qu'il en soit, la Fraternité n'a pas l'intention d'y aller de main morte. Elle garde un pénible souvenir des dernières négociations. «Le Service de police avançait des choses, et ça changeait en cours de route. La Ville ne savait pas», déplore Yves Francœur.

Le Devoir

## Les suppléments d'oméga-3 font leurs preuves contre la dépression

Le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal dévoile la plus vaste étude sur le sujet

LIA LÉVESQUE

Les suppléments d'oméga-3 sont bel et bien efficaces pour traiter certains types de dépression.

La plus vaste étude jamais réalisée sur la question, selon le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), a été dévoilée, hier, par ce centre. Des chercheurs d'autres universités au Canada y ont aussi participé.

L'étude révèle que la prise de suppléments d'oméga-3 s'est révélée efficace chez les patients souffrant de dépression majeure, mais sans trouble d'anxiété.

En fait, chez ces patients, l'efficacité était comparable à celle qui est normalement observée avec des antidépresseurs traditionnels.

Pour mener à bien cette recherche, 432 patients ont été suivis d'octobre 2005 à janvier

Le docteur Lespérance relève aussi plusieurs inconvénients des antidépresseurs traditionnels. «En plus de ne pas être toujours très efficaces, les antidépresseurs sont souvent mal tolérés. Et c'est souvent une cause d'arrêt de traitement au cours des premiers mois de l'initiation aux antidépresseurs. Beaucoup de patients refusent de prendre des antidépresseurs, même s'ils souffrent de façon importante de leur dépression. Donc, il y a de la place pour de nouveaux traitements qui sont efficaces, bien tolérés et acceptables pour les patients», avance-t-il.

La quantité d'oméga-3 ingérée pendant l'étude était de 1050 milligrammes, par l'entremise de trois gélules.

### Et dans les aliments?

Le docteur Lespérance ne peut conclure qu'autant de milligrammes d'oméga-3 ingérés sous forme de saumon, par exemple, auraient le même effet, puisque l'étude ne portait pas spécifiquement là-dessus.

De même, il ne peut dire avec certitude si les mêmes oméga-3 profiteraient aux gens souffrant de dépression saisonnière ou post-partum, par exemple, puisque l'étude ne couvrait pas ces aspects.

Il croit que d'autres recherches plus spécifiques seraient nécessaires avant de tirer des conclusions plus avancées sur les bienfaits des oméga-3.

Il suggère d'ailleurs aux gens intéressés par les oméga-3 d'en parler d'abord à leur médecin traitant avant de prendre une décision.

Des études épidémiologiques avaient déjà démontré qu'une déficience relative en acides gras de type oméga-3 prédisposerait à la dépression.

La Presse canadienne

EN BREF

### Accord sectoriel en éducation

Alors que des ententes de principe se font toujours attendre dans le secteur de la santé, un autre accord sectoriel est conclu, cette fois dans le domaine de l'éducation. Affiliés à la Fédération des employés des services publics (FEESP-CSN), les 37 syndicats du secteur du soutien scolaire, qui représentent 30 000 employés de soutien dans presque autant de commissions scolaires, se sont entendus avec le comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones tôt hier matin. Ainsi, une quarantaine de rencontres plus tard, le personnel de soutien est notamment parvenu à obtenir une prime de disponibilité et des avancées au chapitre des vacances annuelles. Les membres se prononceront sur le contenu de l'entente lors d'assemblées générales qui suivront l'instance du secteur scolaire de la FEESP-CSN. — *Le Devoir*

### Échangeur Turcot: nouveau projet

Le ministère des Transports du Québec dévoilera sous peu un nouveau projet de reconstruction de l'échangeur Turcot au diapason des principales propositions de la Ville de Montréal, sauf celle d'aménager un échangeur circulaire, a appris Radio-Canada. Le gouvernement du Québec aurait notamment jeté aux oubliettes l'idée de construire le nouvel échangeur en remblai. — *Le Devoir*

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATEJUST II  
EN ACIER ET OR JAUNE 18 CARATS

Bijouterie Gambard  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

## L'ÉCOLE d'ÉTÉ m CET ÉTÉ, ON FAIT LA UNE!

DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE  
12 AU 15 AOÛT 2010  
À MONTRÉAL  
UNIVERSITÉ CONCORDIA

Une école de citoyenneté aux airs de festival pour les 15 à 35 ans! 7<sup>e</sup> édition

Inscrivez-vous dès maintenant! [www.inm.qc.ca/ee2010](http://www.inm.qc.ca/ee2010)

PARCOURS Citoyens engagés > PARCOURS Médias engagés > PARCOURS À go, on change le monde!

CETTE ANNÉE, VENEZ RENCONTRER :

JACQUES LANGUIRAND Animateur à Radio-Canada	NANCY NEAMTAN PDG du Chantier de l'économie sociale	BIZ Loco Locass et auteur
IRIS ALMEIDA-CÔTÉ PDG de Jeunesse Canada Monde	ALAIN GRAVEL Journaliste à Radio-Canada	MARIE EYKEL Actrice et drama-thérapeute
MARCEL BLANCHET Directeur général des élections du Québec	KATERINE-LUNE ROLLET Comédienne et animatrice	AHMED DJOHLAF Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique à l'ONU
SOPHIE COUSINEAU Chroniqueuse à La Presse	LARRY SMITH PDG des Alouettes	ANN BOURGET DG Fédération Québécoise des Municipalités
CLAUDE MONTMARQUETTE Chercheur au CIRANO	HÉLÈNE V. GAGNON Vice-présidente chez Bombardier Aéronautique	BERNARD DESCÔTEAUX Directeur du Devoir
SERGE MONGEAU Membre du Mouvement québécois pour une décroissance conviviale	GENEVIÈVE SAINT-GERMAIN Journaliste et féministe	

NOS PARTENAIRES

LE DÉVOIR, Québec, Radio-Québec, Oxfam Québec, Concordia, Québec France, etc.

Devinez Fan sur Facebook  
Pour vos questions : 514 934-5999 poste 225  
Faites vite, les places sont limitées!

# ÉDITORIAL

## La Révolution tranquille

# Hier, l'éducation; aujourd'hui, le savoir

C'était il y a 50 ans. Ce 22 juin 1960, les Québécois portaient au pouvoir le Parti libéral de Jean Lesage. La rupture avec la période Duplessis étant consommée s'ouvrait alors une ère nouvelle, celle de la construction du Québec moderne. Tout devenait possible. Tout a-t-il été réussi? Des chantiers doivent être terminés.



Si le 22 juin 1960 est une date charnière, il ne faut pas croire pour autant que la période de la Révolution tranquille a débuté ce jour-là. Une telle chose n'arrive pas sans que les «conditions gagnantes» soient réunies. Pendant la période dite de la «grande noirceur» du régime duplessiste, il y avait suffisamment de lumière pour amorcer les changements. Des changements rendus inéluctables par la pression démographique.

À l'époque, le Québec n'est pas différent à cet égard du reste de l'Occident. En 1960, ici aussi, une marée de jeunes se prépare à entrer à l'université ou sur le marché du travail, sauf que l'on n'est pas prêt à les y accueillir. Le rattrapage social et économique du Québec s'amorce d'autant plus rapidement que la conjoncture est favorable. Sorti de la période duplessiste sans dette accumulée, le Québec peut investir dans de nombreux projets d'infrastructures.

De cette période, on retient d'abord la nationalisation de l'électricité, qui permettra aux Québécois de prendre en main leur destin économique. Hydro-Québec est la réponse des francophones au président du Canadien National, Donald Gordon, qui ne les jugeait pas assez compétents pour diriger. L'État québécois, «notre millionnaire à nous» selon le mot de Camille Laurin, deviendra le principal levier du développement économique de la province avant que le «Québec inc.» puisse prendre la relève.

Le préalable à la «révolution économique tranquille» était toutefois l'éducation. Dès le lendemain de l'assermentation de son cabinet, Jean Lesage confiera au ministre de la Jeunesse la responsabilité exclusive de l'instruction publique. Rapidement, le ministre, Paul Gérin-Lajoie, amorcera la révolution du secteur de l'éducation. La commission Parent le guidera dans la mise en place du réseau d'établissements que l'on connaît aujourd'hui.

Les six années de gouvernement Lesage furent certainement les plus fécondes de l'histoire du Québec. Le changement le plus important est d'abord culturel. La société québécoise se prend en main, se donne des outils de développement, s'ouvre au monde. Elle acquiert une confiance en son avenir qu'elle n'avait pas jusque-là. Elle effectue un rattrapage social et économique pour ne plus être à la traîne des autres provinces. Aujourd'hui, les Québécois francophones ont un niveau de revenu égal ou supérieur à celui de leurs concitoyens anglophones. Il dépasse même celui des Ontariens si l'on tient compte du coût de la vie. Il est vrai que le Québec n'est pas encore en tête du peloton, comme le symbolise le fait qu'il dépende encore de la péréquation pour équilibrer ses comptes.

Le chantier le plus important pour l'avenir du Québec, hier comme aujourd'hui, demeure l'éducation. À cet égard, on ne peut se satisfaire du taux de diplomation secondaire qui stagne à 69 % alors qu'en Ontario il est de 77 %. Ni des 28 % des jeunes de 25 à 34 ans qui ont un diplôme universitaire, comparativement à 39 % pour les pays de l'OCDE. Avec la marée des baby-boomers qui arrivent à la retraite, le déficit de création de richesse qui s'ensuivra ces prochaines décennies ne pourra être comblé que par une population plus instruite et plus productive. Le défi est celui du savoir. Il appartient à l'État de mettre en place les outils pour dispenser le savoir. Mais il reste à chacun la responsabilité de valoriser le savoir et de vouloir apprendre. Un défi collectif.

## Les Bleus à la Coupe du monde

# Mauvais en tout

Amorçons le sujet du jour en composant un petit florilège des titres coiffant le théâtre grand-guignolesque, et non le psychodrame, mis en scène par l'équipe de France surnommée «Les Bleus»: «Lamentable!», «Indigne!», «Nettoyage aztèque!», «À la retraite!», «Les imposteurs!». De toute part, de tout côté, on tire à boulets rouges sur les Bleus parce qu'ils ont joué comme des jaunes quand ils n'avaient pas adopté le costume du branquignol, synonyme argotique de l'imbécile.

Sur le terrain, les experts en ballon rond assurent que les onze millionnaires en crampons ont eu tout faux. Dans le vestiaire également où, lors d'une altercation entre un de ces millionnaires et un entraîneur qui ausculte avec sérieux, ce n'est pas des blagues, les signes astrologiques de ses joueurs, les deux belligérants ont enfin donné corps à l'équation linguistique qui stipule que ce n'est pas la faute des mots si certains d'entre eux sont gros. Comme quoi ces millionnaires en culottes courtes sont également des pieds nickelés. Nickelés en quoi, les pieds? Adidas, Puma ou Nike.

Passons aux choses lourdes de conséquences. Celles tout enrobées d'espèces sonnantes que les commanditaires et autres marchands de strass et de paillettes accordent à nos gladiateurs post-modernes à une condition: ne pas trébucher. Comme ils ont trébuché côté cour comme côté jardin, un spécialiste en marketing sportif prévoit qu'Adidas, commanditaire de l'équipe de France, va voir ses ventes de maillots fondre comme neige au soleil. Idem pour les chaussures. Il faut savoir que si le joueur ne choisit pas le commanditaire de l'équipe, du maillot, il détient celui qui couvre son pied. *Follow the money!*

On évoque cela, ces affaires d'argent, parce que l'on a enfin compris de quoi était faite l'angoisse du gardien de but au moment du pénalty comme celle du quidam qui tire le coup franc. Et alors? Si l'on examine la courbe des millions des grands clubs européens par rapport à celle de l'équipe nationale, il est dans l'intérêt des vedettes de préserver leur fonds de commerce qui a pignon sur rue à Manchester, à Barcelone, à Chelsea, à Milan ou à Munich et non au niveau national. Autrement dit, une jambe fracturée lors de la Coupe du monde fait perdre des millions au club comme au joueur blessé.

Cela étant, lorsque l'on s'attarde au comportement de ces actionnaires en crampons sur le terrain comme en dehors, lorsque ce comportement met en relief une pensée pubère, on ne peut que penser à Don Camillo, alias Fernandel, qui décrivant ses pieds nickelés à lui avait eu ces mots: «Ce ne sont pas des bons à rien, mais des mauvais en tout.»

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

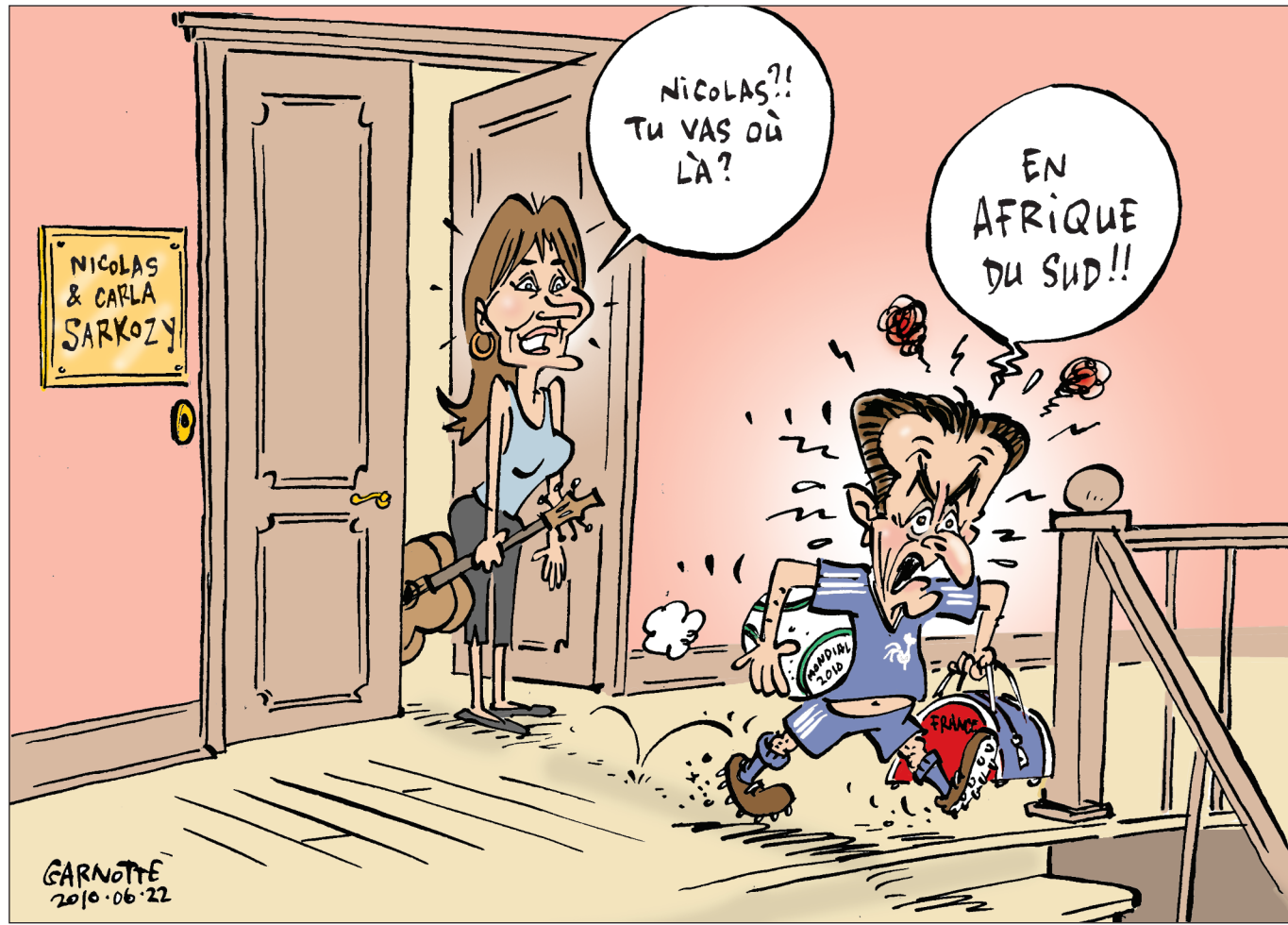
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## LETTRES

### R.I.P. société distincte

Le vingtième anniversaire de l'échec de Meech nous rappelle que la principale demande ayant conduit à cet échec est l'enchaînement dans la Constitution de la spécificité du Québec.

L'auteur de ces lignes est convaincu que tant que les fédéralistes du Québec, dont il fait partie, n'abandonneront pas cette demande symbolique et inutile, il n'y aura aucune réouverture possible de la Constitution.

Les citoyens des autres provinces sont aussi distincts de nous que nous le sommes d'eux, et ils préfèrent mettre leur énergie à des priorités utiles. À l'échelle mondiale, notre demande est anormale. Les peuples ne revendiquent pas des reconnaissances ici et là.

Oui, nous formons une société distincte, un peuple, une nation, etc., tout comme nous sommes majoritairement blancs, catholiques, hétérosexuels, majeurs et vaccinés. Mais faut-il absolument que ces réalités soient écrites dans la Constitution?

La saga sur la spécificité du Québec date du temps où nous croyions la langue française menacée. Or aujourd'hui, il n'y a jamais eu autant de personnes parlant français. Les partisans de cette revendication ne peuvent nommer un seul dossier pour lequel elle aurait changé quoi que ce soit.

Nos ancêtres de 1867 ont préféré ne demander que des outils utiles au développement du Québec. Et aujourd'hui, nous sommes les francophones avec le meilleur niveau de vie au monde. Bravo! Nos leaders fédéralistes actuels devraient s'en inspirer, car tant que cette reconnaissance inutile persistera, la porte de la Constitution restera barrée à double tour...

Bruno Pelletier  
Rimouski, le 20 juin 2010

Michel Thiénot  
Montréal, le 19 juin 2010

Yannick Guégano  
Terrebonne, le 19 juin 2010

### Honorer sa propre motion

Ban Ki-moon, en visite dernièrement au Cameroun, appelait «à moins de paroles et à davantage d'actes» pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Parmi ceux-ci figure la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Le microcrédit, sans être une panacée, est reconnu comme une arme efficace contre la misère et la faim. En ayant accès à des prêts peu élevés, les personnes rejointes par les organismes de microfinancement, en majorité des femmes, montent ou consolident des petites entreprises génératrices de revenus issus de l'agriculture, de l'alimentation, de l'artisanat... Sur une base annuelle, plus de 100 millions de personnes auraient recours actuellement au microcrédit. Parmi les organisations en la matière connues, mentionnons la Grameen Bank fondée par Muhammad Yunus au Bengla Desh, Jamii Bora, au Kenya et Fonkose, en Haïti.

Ce mouvement implique-t-il les plus pauvres dans les pays en développement? Pas toujours. C'est ce segment de population qu'une motion, votée récemment à l'unanimité à la Chambre des communes, propose d'atteindre: «... le gouvernement devrait envisager de fournir des fonds supplémentaires, au cours des douze prochains mois, à des organisations compétentes dans le but de fournir des prêts de microcrédit destinés aux personnes vivant avec moins de 1,25 \$ par jour dans les pays les moins avancés». Ces derniers se chiffraient en 2005, selon la Banque mondiale, à 1,4 milliard d'individus. Notre gouvernement fédéral, qui n'hésite pas à engloutir plus d'un milliard de dollars pour le G8 et le G20, ne pourrait-il honorer, par l'intermédiaire de l'ACDI, cette motion que ses propres députés ont appuyée?

### Un traitement injuste

En expédiant l'idole montréalaise de l'heure à Saint-Louis, l'opération orchestrée par l'état-major du Canadien de Montréal a eu comme résultat net d'attribuer le poste de gardien partant au jeune Carey Price, et ce, bien que celui-ci ait eu des performances en dents de scie depuis ses débuts dans la Ligue nationale de hockey.

La seule chose que les stratèges de la Sainte-Flanelle peuvent reprocher à Jaroslav Halak est d'avoir porté beaucoup trop ombre au jeune sauveur qu'ils ont trouvé et, par la même occasion, d'avoir mis au jour leur incompétence en ce qui a trait à l'évaluation du potentiel des joueurs formant la relève de l'équipe. Les célèbres exploits de notre courageux petit Slovaque font désormais partie de la glorieuse histoire d'un club centenaire. La démonstration de son attitude exemplaire et de son immense talent n'aura pas suffi à lui rendre justice. Ses patrons lui ont refusé le droit à une carrière dans l'organisation qu'il a portée à bout de bras pendant deux saisons consécutives.

Le traitement réservé à Halak est certainement injuste envers lui et irrespectueux envers les fidèles partisans sans oublier ses coéquipiers. Mais ce genre de décision est monnaie courante dans le quotidien de notre société, à la seule différence que les victimes ne sont généralement pas des personnalités d'intérêt médiatique pour le peuple. Le cas Halak illustre à merveille qu'à l'heure des choix, c'est le poids des individus soutenant les candidatures et conséquemment leur image ou encore leur réputation qui sont privilégiés au détriment d'un choix logique et honnête.

Peu importe le domaine, le favoritisme et l'incompétence règnent en maîtres sur notre organisation sociale; il serait peut-être avantageux de nous en formaliser un peu plus souvent.

## LIBRE OPINION

# Et pourtant, elle penche...

ALEXIS GAGNÉ-LEBRUN

Enseignant en physique,  
Cégep de Saint-Hyacinthe

Le jugement de la Cour supérieure sur l'exemption demandée par une école anglophone privée pour le cours d'éthique et culture religieuse est consternant. La mise en avant de la primauté de Dieu devant la laïcité des institutions scolaires est un symbole important de la réalité du multiculturalisme et de son relativisme total.

Donner une perspective religieuse à tout cours est une négation même de la raison d'être de l'école: former des citoyens critiques, pouvant juger eux-mêmes de ce qui est bien et de ce qui doit être fait. La construction d'un carcan catholique ou de quelque autre vision autour des apprentissages limite les possibilités de développement du jugement critique et de la réflexion rigoureuse. Bref, une telle vision mène à la reproduction mécanique de citoyens avec des œillères et une vision myope.

Pire encore, le juge fait du révisionnisme historique en parlant du procès de l'Église catholique contre Galilée. Le tribunal de

sept cardinaux était pourtant clair: «Soutenir que le Soleil, immobile et sans mouvement local, occupe le centre du monde, est une proposition absurde, fautive en philosophie, et hérétique, puisqu'elle est contraire au témoignage de l'Écriture.»

Bref, Galilée a été condamné pour avoir fait fi des œillères de l'Église catholique, pour avoir outrepassé la myopie religieuse. Il s'est plutôt basé sur des observations, obtenues entre autres méthodes par la construction d'un nouvel instrument optique: le télescope. Ses observations ont été vérifiées par d'autres scientifiques, le modèle héliocentrique copernicien a été confronté à la réalité de l'expérience. C'est seulement ainsi qu'il aurait, selon la légende, ajouté «et pourtant, elle tourne...».

### Fausse ouverture

Dans cette cause, le juge a mélangé l'ouverture théorique sur papier prônée par l'école anglophone privée et l'ouverture réelle de la laïcité. L'école anglophone privée, sous son appel à l'ouverture, désire choisir les informations qu'elle donnera aux élèves. Elle veut choisir l'angle des œillères fournies aux élèves. La laïcité est plutôt une volonté d'enlever

ces œillères et de voir l'ensemble du monde.

Ce jugement montre encore une fois que tout jugement fondé sur la Charte canadienne et le multiculturalisme penche du même côté, celui des droits individuels religieux contre les droits communs du vivre ensemble. D'ailleurs, quelle est la prochaine étape? Est-ce que l'évolution sera remise en cause en vertu de la «primauté de Dieu», comme dans plusieurs États? Est-ce que la vente de condoms sera jugée illégale? Est-ce que l'avortement sera criminalisé de nouveau, comme le souhaite l'Église?

Consternant, alarmant... il est temps que le Québec réagisse. Il est possible de répondre à chaque cas, individuellement, et de s'inquiéter du prochain jugement. Mais il est aussi possible, primordial, de voir la situation d'ensemble.

Pour ce faire, une seule solution existe, en deux étapes. La première: utiliser la disposition dérogatoire systématiquement, sur tous les jugements à caractère multiculturel, afin d'assurer la construction d'un modèle d'intégration réellement québécois. Ensuite: mettre de côté le multiculturalisme pour toujours, mettre en avant la réalité québécoise et ses valeurs, bref, faire notre pays!

## IDÉES

## La Révolution tranquille est-elle un bloc?

ÉRIC BÉDARD

Historien, professeur TELUQ/UQAM  
et rédacteur en chef de la revue Argument

**L**e 22 juin 1960, les libéraux de Jean Lesage prenaient le pouvoir. Cette Révolution tranquille qui débutait allait entraîner des réformes considérables et marquer notre imaginaire. Cinquante ans plus tard, quelle posture les plus jeunes générations doivent-elles adopter face à ce moment fort de notre histoire?

Faut-il en célébrer béatement les réalisations, ne serait-ce que pour ne pas avoir l'air de «racheter dans la soupe»? Faut-il, au contraire, «oublier» cette Révolution tranquille qui serait la source de tous nos malheurs? La Révolution tranquille est-elle un bloc, à prendre ou à laisser?

Nous ne sommes pas les premiers à vivre ce genre de dilemmes. En France, par exemple, et ce, jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Révolution de 1789 a été l'objet d'un vigoureux débat. Pour faire taire ceux qui osaient rappeler que la Révolution française avait aussi été sanglante, le grand Georges Clemenceau déclara, péremptoire: «Messieurs, que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou que cela nous choque, la Révolution française est un bloc» (29 janvier 1891).

## Nos propres Clemenceau

Aux yeux de Clemenceau, il fallait tout accepter de la Révolution française: la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la mise à mort de Louis XVI et de sa famille; l'abolition des privilèges féodaux et la dictature de Robespierre; la victoire militaire de la nation à Valmy et le massacre des Vendéens. Les mauvais Français qui osaient critiquer la Révolution allaient contre le sens de l'Histoire, leurs arguments étaient moralement irrecevables.

Cette rhétorique révolutionnaire se figea peu à peu, et la France se mit à tourner en rond jusqu'à la débâcle de 1940 et l'avènement d'un gaullisme qui rassembla le peuple derrière de grandes réformes. Les intellectuels français, de gauche comme de droite, en vinrent graduellement à admettre que la Révolution française portait en elle un héritage contradictoire, à la fois riche et dangereux, libéral et totalitaire, démocratique et génocidaire.

Le Québec d'aujourd'hui compte plusieurs Clemenceau. Pour ceux-là, la Révolution tranquille forme un bloc à prendre ou à laisser. Critiquer certains héritages de la Révolution tranquille, ce serait aller à l'encontre de l'Histoire, militer pour le retour à la «Grande Noirceur».

Cette rhétorique révolutionnaire continue d'être assénée à celles et à ceux, de plus en plus nombreux, qui critiquent le «modèle québécois». Ces ritournelles convenues et manichéennes asphyxient tout débat critique sur la Révolution tranquille et découragent l'engagement politique des jeunes générations, sommées de tout garder ou de tout liquider.

La difficulté que nous avons à débattre sereinement du rôle et du fonctionnement de l'État dans le Québec d'aujourd'hui me semble une illustration parmi d'autres de ce cul-de-sac.

## Notre rapport à l'État

Il est vrai qu'en 1960, nous avons découvert que l'État pouvait être autre chose qu'une bête immonde. Les traditionalistes, habités par la peur du jacobinisme républicain, craignaient



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Le succès incontestable de l'État pendant la Révolution tranquille a pu créer chez les Québécois un rapport fétichiste à son égard. Et lorsque surviennent les grandes négociations collectives, les décideurs politiques, qui craignent les grèves et le désordre, souhaitent davantage satisfaire aux demandes syndicales qu'améliorer la qualité des services.

que l'État ne devienne l'instrument des athées et des libres penseurs; quant aux libéraux canadiens-français, plus nombreux qu'on l'a dit, ils ne jurèrent que par les lois du libre marché et misaient sur le grand capital américain pour développer la «Belle Province».

Cette peur de l'État a desservi notre peuple. Comme le montrait l'économiste Pierre Fortin dans sa grande conférence sur la Révolution tranquille, il n'est pas exagéré de comparer les Canadiens français de 1961 à des «nègres blancs». En 1961, les Canadiens français âgés de 25 à 29 ans avaient effectué en moyenne une année de scolarité de moins que les Noirs américains du même groupe d'âge; le salaire moyen des Canadiens français équivalait à 52 % du salaire moyen du groupe dominant, 2 % de moins que les noirs américains.

La grandeur de la Révolution tranquille, c'est d'avoir mis fin à cette infériorité économique. Grâce à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la Société générale de financement et au rôle-clé d'Hydro-Québec dans l'exploitation de nos ressources naturelles, on peut dire que le pari a été gagné. Cet «État français» pouvait aussi être un instrument d'affranchissement collectif.

Je pose cependant la question: ce succès absolument incontestable n'a-t-il pas créé chez nous un rapport fétichiste à l'État? Il m'arrive de penser que, pour certains Québécois, toutes les solutions à nos problèmes collectifs passent par une intervention accrue de l'État. Plusieurs s'en re-

mettent à l'État comme autrefois on s'en remettait à l'Église. Hors de l'État, point de Québec!

## Résultats catastrophiques

Et pourtant, il suffit de se rendre dans une salle d'urgence ou de chercher un médecin de famille pour s'apercevoir que l'étatisme «mur à mur» donne parfois des résultats catastrophiques. Notre système d'éducation déçoit également beaucoup. Les francophones de Montréal décrochent bien davantage que les anglophones. Le cafoillage dans le développement de places en garderie est une autre illustration de notre manque de flexibilité. Cet étatisme grève une partie trop importante de notre produit intérieur brut et coûtera cher aux générations futures.

Notre État s'appuie trop souvent sur des «corps intermédiaires» tels que les syndicats ou les corporations professionnelles pour dégager des consensus qui, s'ils avantagent une partie non négligeable de la population (dont je suis), provoquent de trop grandes rigidités, voire des injustices.

Lorsque surviennent les grandes négociations collectives, les décideurs politiques, qui craignent les grèves et le désordre, souhaitent davantage satisfaire aux demandes syndicales qu'améliorer la qualité des services. Cette situation crée du cynisme et du désengagement, surtout chez les classes moyennes toujours plus exposées aux fluctuations de l'économie de marché.

Ces rigidités corporatistes provoquent aussi des blocages. Alors que nous manquons de main-d'œuvre dans le domaine de la santé, nous

refusons l'accès de nombreuses professions à de nouveaux arrivants qui ne demandent qu'à offrir le meilleur d'eux-mêmes à leur société d'accueil. Au nom d'un certain «modèle québécois», nous admettons que des radiologistes facturent plus d'un million par année, mais nous demandons aux immigrés formés en médecine dans leur pays de recommencer leurs études.

Même chose dans nos écoles où nous n'admettons que les diplômés en pédagogie «socio-constructiviste» alors que des maîtres en histoire, en littérature ou en chimie se voient refuser l'accès à la profession enseignante.

Si nous voulons continuer à faire des affaires en français, si nous souhaitons que de grandes entreprises québécoises continuent d'être concurrentielles sur la scène du monde, il nous faudra toujours compter sur un État fort. Un État capable d'incarner les plus hautes aspirations du peuple québécois dans tous les secteurs névralgiques de la vie collective (ex. richesses naturelles, culture et identité, justice).

Cela étant, critiquer le rôle de l'État, dénoncer le délabrement du système de santé et les réingénieries pédagogiques, se montrer inquiet devant la dette publique que nous laisserons aux générations futures, déplorer les rigidités corporatistes, ce n'est pas faire le jeu de la réaction ou rêver au retour du duplessisme. C'est simplement rester fidèle à la cause d'un Québec plus dynamique, plus prospère et plus libre.

N'était-ce pas la grande aspiration des révolutionnaires tranquilles?

## Le Québec en mal de symboles

## Que fête-t-on le 24 juin?

DANIEL BARIL

Anthropologue et journaliste

**E**n juin 2009, dans un article du magazine *La Semaine*, Bernard Landry exhortait ses compatriotes à abandonner l'expression désuète «Bonne Saint-Jean» au profit de «Bonne fête nationale», désignation officielle du 24 juin depuis 1977. On ne peut qu'être d'accord avec lui sur ce point. Mais l'ancien premier ministre du Québec ne nous disait pas ce qu'il fallait fêter en ce jour du 24 juin, si ce n'est la survivance du fait français.

Normalement, une fête nationale commémore un événement fondateur dans l'histoire d'un pays ou d'une nation. Le 24 juin ne représente rien de tel. Même si le sentiment de fierté nationale est bien présent et légitime chez ceux qui font la fête, cette date est privée de son caractère rituel visant à rappeler un fait déterminant.

Sa signification nous renvoie au récent passé catholique des Canadiens français à qui le pape Pie X a attribué, en 1908, la figure mythologique de Jean le Baptiste comme protecteur. La laïcisation de l'appellation d'une fête religieuse est insuffisante pour créer une symbolique d'appartenance nationale significative.

## Une fête du solstice

Bien sûr, il y avait déjà une tradition de fête liée au 24 juin, mais elle remonte à la nuit des temps. Dans

le calendrier julien, le 24 juin correspondait au solstice d'été. Chez presque tous les peuples qui ont pratiqué l'agriculture (de l'Égypte ancienne jusqu'aux Celtes, de l'Empire romain jusqu'à la Chine et des Aryens jusqu'aux Incas), des célébrations rituelles centrées sur la flamme ont pris forme pour souligner ce moment-clé du cycle solaire. Au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, ces célébrations ont été christianisées lorsque l'Empire romain est passé au christianisme.

Avec la réforme du calendrier grégorien (fin du XVI<sup>e</sup> siècle), c'est la date du 21 juin qui a alors correspondu au solstice d'été, mais les réjouissances ont continué, par tradition, d'être tenues le 24. La «Saint-Jean-Baptiste» est donc une antique fête du solstice d'été, tout comme Noël est une fête du solstice d'hiver.

Les célébrations modernes du 24 juin ne sont d'ailleurs pas l'apanage des francophones. Que fêtaient donc Ludger Duvernay et ses convives le 24 juin 1834? Ils reprenaient tout simplement à leur compte la tradition des banquets du 24 juin implantée ici par l'oligarchie anglaise depuis la conquête, banquets d'où étaient exclus les Canadiens français.

Il aurait été plus signifiant de retenir, comme fête nationale, un événement lié à la lutte des Patriotes, mais cela était sans doute impensable dans le contexte des années 70 où le gouvernement du Parti québécois cherchait à se dissocier de toute forme de violence. Pourquoi pas, alors, la date de la prise de possession du territoire par

Jacques Cartier, le 24 juillet 1534? Ou celle de la fondation de la Nouvelle-France à l'endroit qui allait devenir Québec, le 3 juillet 1608?

## Fleurdelisé et unifolié

Notre drapeau fleurdelisé, adopté par Duplessis, présente les mêmes lacunes symboliques que celles du 24 juin. Ce drapeau a été conçu en 1902 par l'abbé Elphège Filiatrault qui s'est inspiré du drapeau de Carillon en remplaçant la «Vierge Marie», qui figurait au centre, par une croix blanche vers laquelle sont dirigées quatre fleurs de lys, symboles de la monarchie. La Société Saint-Jean-Baptiste a adopté en 1924 une variante de cet étendard religieux en ajoutant un «Sacré-Cœur» entouré de feuilles d'érable au centre de la croix.

L'actuelle Loi sur le drapeau du Québec ne donnant aucune signification à ses composantes, il faut donc leur accorder leur signification première, soit celle de l'alliance entre l'Église et un État monarchiste. Le drapeau tricolore des Patriotes avait, quant à lui, l'avantage d'être un drapeau républicain.

La situation n'est guère plus enviable du côté canadien. La feuille d'érable n'a aucune signification politique ou symbolique et n'est même pas emblématique de l'ensemble du territoire. Quant au 1er juillet, il ne commémore ni la conférence de Charlottetown, tenue le 9 septembre 1864, ni celle de Québec, qui a jeté les bases de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais l'acceptation, trois

ans plus tard par la reine Victoria, des revendications des colonies. Le 1er juillet commémore donc l'autorité de Londres sur le destin du pays.

## Retour aux sources

À défaut de symbolique nationale pertinente, il reste toujours une raison purement humaniste de fêter le 24 juin. À la fin des années 80, le solstice d'été a en effet été choisi par l'American Humanist Association et l'International Humanist and Ethical Union pour célébrer la Journée mondiale de l'humanisme (près de 10 ans avant que les Autochtones du Canada n'en fassent leur journée nationale). Cela, en raison de la charge symbolique et historique forte que représente cet événement cyclique saisonnier dans l'histoire de tous les peuples et même dans notre vie personnelle.

Au Québec, cette journée est soulignée par l'Association humaniste depuis 2005 sous forme de souper commensal. Voilà une fête à la fois moderne par sa laïcité et ancestrale par ses origines. Les fêtes des solstices rebranchent l'*Homo sapiens* avec la nature, et avec sa nature, et cela peut fort bien redonner du sens aux célébrations du 24 juin.

Evidemment, une fête saisonnière ou une journée thématique mondiale ne peuvent tenir lieu de fête nationale visant à exprimer l'identité et l'histoire d'un peuple. Mais ces éléments sont si faiblement présents dans ce qui nous tient lieu de fête nationale qu'il nous faut encore attendre notre solstice national.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélar Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (communis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebâi (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Belliveau (adjointe administrative), Céline Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

particulier pour rendre les règles de droit plus accessibles au commun des mortels, d'opérer une grande codification.

## Des Français du Canada

«*Français du Canada*»: lors de sa visite de 1967, c'est ainsi que le général de Gaulle qualifia les Québécois. L'épithète ne plut guère; même René Lévesque la critique dans ses mémoires. Reste qu'en matière de droit privé (rapports entre les individus), de droit civil, l'expression du Général était juste.

Le Code civil du Bas-Canada était largement inspiré du code Napoléon. Comme le rappelle la professeure de droit Michelle Cumyn, de l'Université Laval, les codificateurs avaient eu comme mandat de reprendre la table des matières du code français et de reprendre chaque article en y insérant le plus possible les principes contenus dans la coutume de Paris et la pratique du droit au Canada français. À l'époque, les Canadiens français souhaitaient cette modernisation qui leur permettait de garder le lien avec la «mère-patrie». Et les commerçants anglophones se réjouissaient d'obtenir enfin un document traduit dans leur langue, puisque l'ouvrage répertoriant la coutume de Paris était exclusivement en français et se trouvait de moins en moins facilement. Le Code civil du Bas-Canada s'appliquera jusqu'en 1994, année où il fut remplacé par le Code civil du Québec.

## Bâtards

En somme, les Québécois, en matière juridique, sont des «bâtards»! Pour ce qui est du droit public (rapport entre l'État et les personnes), ils sont totalement anglais. Disons en termes plus élégants qu'ils vivent dans une situation — rare dans le monde — de «bijduridisme», terme et phénomène explorés par l'ancien ministre libéral Benoît Pelletier dans le numéro de *Revue générale de droit* de juin.

La tradition civiliste est reconnue jusque dans les textes constitutionnels de 1867. Dans le partage des pouvoirs, les provinces obtiennent, avec l'article 92 (13), le pouvoir de légiférer en «*matière de propriété et de droits civils*».

L'article 94, presque oublié, mais qui a suscité beaucoup d'intérêt chez les spécialistes ces dernières années, consacre l'asymétrie canadienne: «*Il prévoit la possibilité pour le Parlement fédéral d'adopter des lois uniformes en matière de propriété et de droits civils dans les provinces de common law, mais uniquement dans la mesure où celles-ci y consentent. Cette disposition ne s'applique toutefois pas au Québec*», écrit Benoît Pelletier.

## Accessibilité et cartésianisme

Quels sont les effets, sur la société, sur l'identité d'avoir un code civil? D'abord, explique Michelle Cumyn, le code implique un idéal d'accessibilité du droit qui remonte à Napoléon. Alors que les *common lawyers* estiment que le droit est fait pour les spécialistes, le civiliste a cet espoir «*peut-être utopique*», dit Mme Cumyn, de regrouper les grands principes de droit privé dans un code formant un tout. «*C'est un contrat social*», dit l'ancien ministre libéral Gil Rémillard.

Benoît Pelletier estime de plus que la tradition civiliste d'influence française a induit au Québec une conception du droit où certains textes, la Constitution par exemple, prennent rapidement un caractère quasi sacré. «*D'où l'insistance, dans la politique québécoise, à*

*réformer la Constitution. D'où notre réprobation des moyens pris par certains gouvernements fédéraux pour contourner les règles constitutionnelles*», explique-t-il. La perspective de la common law est plus jurisprudentielle, laisse les tribunaux faire évoluer le droit à coup de jugements. Le civiliste a davantage tendance à voir dans le juge la simple «*bouche de la loi*», pour reprendre une expression de Montesquieu, et non pas un juge qui dicte au législateur la manière de réécrire sa loi (pensons au récent jugement sur la loi 104). Cette différence «*pourrait expliquer en partie plusieurs mésententes sur le plan intergouvernemental*», écrit M. Pelletier.

Elle détermine aussi l'approche que le Québec et le ROC adopteront sur plusieurs sujets. Prenons les accommodements religieux: depuis 2006, le Québec a le réflexe de se donner de nouvelles lois, de grands principes: le gouvernement Charest a modifié la Charte des droits pour y inclure la notion d'égalité des sexes; les péquistes proposent l'adoption d'une charte de la laïcité. Le ROC nous regarde, dubitatif, estimant qu'il vaut mieux laisser les tribunaux définir le droit empiriquement, au gré des cas se présentant devant eux-ci.

## Menaces à une spécificité

Le caractère désuet de plusieurs aspects du Code civil du Bas-Canada, dans les années 60, avait entraîné son érosion; le droit commercial, par exemple, se fondait de plus en plus sur la jurisprudence. Mais avec la recodification de 1994, le code est revenu «au centre de l'ordre juridique», note Mme Cumyn. Véritable succès, le Code civil du Québec est devenu une référence internationale, puisque c'est un document civiliste modernisé, comparativement au code français, essentiellement inchangé depuis 1807.

Au Canada, la différence civiliste est toutefois de nouveau menacée, selon certains. L'essayiste Pierre Joncas soulignait récemment qu'en 2004, dans l'affaire des soucahs — cabanes de bois sur les balcons de copropriété à Montréal —, cinq juges de la Cour suprême ont interprété la Charte québécoise de manière à lui donner préséance sur le Code civil. Ainsi, «*dans le domaine de la propriété et des droits civils, la compétence exclusive du Québec a été entaillée, et pourrait l'être de nouveau, par l'interprétation des tribunaux à la fois de la Charte québécoise, modifiable par sa législation, et de la Charte canadienne* [qui est, elle] hors de son atteinte».

Autre cas: le différend, devant les tribunaux, qui oppose le gouvernement Harper au Québec, au sujet de la réglementation des valeurs mobilières, pourrait entamer davantage la compétence québécoise. Le Québec soutient qu'en vertu de leur compétence sur la «*propriété et le droit civil*», ce sont les provinces qui doivent légiférer en la matière. Le politologue et juriste Marc Chevrier suggérait récemment au Québec de plaider l'asymétrie en invoquant l'article 94.

Benoît Pelletier estime que le Canada pourrait aller beaucoup plus loin dans la reconnaissance du «*bijduridisme*» et la valorisation de la tradition civiliste. Québec devrait selon lui procéder à la nomination des trois juges québécois à la Cour suprême et se charger de la nomination aux tribunaux supérieurs.

Mais il faudra peut-être attendre la fin de la commission Bastarache pour aborder le sujet!

Le Devoir

■ **Demain: l'influence religieuse au Québec**

## LOYOLA

SUITE DE LA PAGE 1

de ce collège privé de confession catholique fondé par les jésuites. [...] *Ce sont de grandes questions pour la société en général. Pour nous, c'était important de poser la question publiquement.*

M. Donovan s'est réjoui de cette décision favorable du juge de la Cour supérieure Gérard Dugré. «*Ça permet de s'interroger sur comment les institutions confessionnelles recherchent le bien commun et reconnaissent les autres religions, et comment elles peuvent le faire en tant qu'institutions confessionnelles. La réponse est oui*», s'est-il réjoui.

Le Loyola High School avait déjà soumis une demande d'équivalence pour le cours d'ÉCR «maison» qu'il offrait déjà. Il souhaitait pouvoir donner le cours d'ÉCR dans une perspective catholique, ce que le gouvernement, qui exigeait une approche professionnelle laïque pour donner ce cours, lui a refusé.

Or, dans sa décision rendue vendredi dernier, le juge de la Cour supérieure a donné raison à l'établissement ainsi qu'à demandeur John Zucchi — parent d'un enfant fréquentant l'école — en concluant que le ministère de l'Éducation ne pouvait rejeter une équivalence sur la base du caractère confessionnel de l'école. Il est par ailleurs stipulé que la «*Charte québécoise reconnaît le*

*droit des parents d'assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs convictions*» et que «*ce droit n'est pas limité au domicile des parents ou aux endroits de pratique du culte*». «*J'ai apprécié le fait que le juge ait reconnu que les droits philosophiques et religieux des parents dans l'éducation de leurs enfants doivent être respectés*», a M. Zucchi.

Le jugement va même jusqu'à comparer l'obligation de donner le cours de façon laïque avec l'ordre donné à Galilée par l'Inquisition de renier la cosmologie de Copernic. Un avis jugé «*excessif*» par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

## Retour à la confessionnalité?

Sous prétexte qu'aucune norme légale n'empêche ce collège privé d'être un établissement d'enseignement confessionnel catholique, le jugement Dugré souligne qu'il devrait donc être permis d'y enseigner toutes les matières selon cette approche. Est-ce le retour au Moyen Âge comme le déclarait dimanche le chef du Parti québécois, Pauline Marois? Et que dire du potentiel explosif d'un cours où seraient mêlées science et religion? Pour Paul Donovan, les étudiants sont toujours libres d'accepter, ou pas, les valeurs qui leur sont présentées. «*Mais nous voulons nous assurer que nos étudiants, s'ils les rejettent, puissent au moins savoir ce qu'ils rejettent et que cette décision ne soit pas basée sur des croyances*

populaires», a dit le directeur.

M<sup>e</sup> Jacques Darche, l'un des avocats qui ont défendu pro bono la position du collège Loyola, estime que le jugement est équilibré et complet. Il relève par ailleurs l'absurdité d'une situation évoquée lors des audiences où l'on «*demande à un prof de laisser son bagage et sa foi à la porte de l'école lorsqu'il donne le cours d'ÉCR alors que tous les autres cours peuvent être enseignés dans une perspective chrétienne*».

Paul Donovan va jusqu'à remettre en cause la perspective laïque, le jugeant irréaliste, voire peu souhaitable. «*La première question est "est-ce que la posture professionnelle neutre est possible?" et si oui, "est-ce souhaitable?"* Nous, à Loyola, on n'est absolument pas neutres et on ne veut pas l'être. On fait la promotion de valeurs catholiques et, en ce sens, [le cours d'ÉCR] allait dans le sens contraire de notre mission», a soutenu M. Donovan.

Pour lui, le cours d'ÉCR est réducteur parce qu'il ne permet pas d'aller en profondeur sur ce qu'est une religion. «*Le cours du gouvernement, de manière scientifique, ne s'intéresse qu'à la dimension et à l'essence du culte*», a-t-il dit. La religion est quelque chose qui va bien au-delà de la pratique, a-t-il insisté.

## Au nom de toutes les religions

L'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) a applaudi à tout rompre à ce qu'elle qualifie de «*victoire de démocra-*

*tie en éducation*». Marie Bourque, vice-présidente de l'APCQ, salue le fait que cette décision donne la priorité au choix parental et à la liberté de conscience et de religion. «*Ce sont des droits élémentaires qui appartiennent non seulement aux catholiques, mais aussi à toutes les religions*», a-t-elle rappelé. «*Quand les catholiques revendiquent la liberté en éducation, ils la réclament pour tous*».

Elle est d'avis que ce jugement donnera des munitions aux parents catholiques de Drummondville qui, déboutés en Cour supérieure et privés de la possibilité d'aller en appel, ont décidé de porter leur cause, et celle d'autres parents de la région qui souhaitent soustraire légalement leurs enfants du cours d'ÉCR, devant la Cour suprême.

M<sup>e</sup> Darche est également conscient de l'impact qu'aura une telle décision. «*Possiblement, d'autres écoles vont s'inspirer du jugement et de la démarche juridique qu'a faite le collège Loyola pour faire des demandes [d'équivalence] au ministère, et le ministère aura à les traiter*», a-t-il noté.

Le ministère de la Justice étudie actuellement la possibilité d'en appeler de la décision, ce qui raviverait un débat qui ne date pas d'hier. Si l'appel est déposé et accepté, des mois, voire des années, pourraient passer avant qu'une décision soit rendue. Pour l'heure, l'école secondaire Loyola pourra continuer de donner le cours d'ÉCR comme elle l'entend.

Le Devoir

## URSULINES

SUITE DE LA PAGE 1

peuvent visiter le Musée des Ursulines (qui est actuellement en rénovation) et la chapelle, mais il ne s'agit que d'une partie de l'ensemble architectural fondé aux débuts de la colonie par Marie de l'Incarnation. Bref, le couvent est un joyau connu de peu de gens.

«*C'est normal, c'est leur maison*», explique M. Noppen, qui se décrit lui-même comme un ami des Ursulines pour avoir été leur voisin. «*C'est comme si on parlait d'une vieille dame qui habite dans le Vieux-Québec. Elle ne va pas ouvrir sa porte à n'importe qui.*»

Lors d'une visite spéciale la semaine dernière, *Le Devoir* a pu constater à quel point le couvent avait été bien entretenu par les religieuses. Le soleil d'après-midi plombait à travers les fenêtres de l'ancienne chapelle des sœurs cloîtrées lors de notre arrivée. Chacun de nos pas faisait craquer le vieux plancher de bois tandis qu'au deuxième étage, une sœur jouait sur un immense orgue. «*Elle doit s'exercer pour la messe de dimanche*», a chuchoté notre guide, sœur Rita Michaud, qui dirige le conseil d'administration du monastère.

Pointant le doigt vers le sol, sœur Michaud nous explique que «*les missionnaires jésuites ont marché là*» et que Monseigneur de Laval et les martyrs canadiens comme Jean-de-Brébeuf «*passaient par là pour aller à la messe*».

Plus loin, le vieil escalier Saint-Augustin construit en 1686 tient encore sur des chevilles de bois. À l'époque, une poignée placée au centre permettait de monter au grenier le grain avec lequel certaines familles payaient les religieuses. Dans un grand âtre de l'aile nord, les sœurs ont même conservé des boulets de canon envoyés par les bateaux de l'amiral Phipps et du général Wolfe.

Aucune pièce n'est banale, comme nous le constatons à la buanderie. «*C'est dans cette pièce que le gouverneur James Murray a signé le décret de la condamnation de la Corriveau*». Plus loin, la sœur nous montre l'âtre «*où on nourrissait les Indiens*». «*Marianne de l'Incarnation disait qu'il fallait d'abord les faire manger. Après, on pouvait leur parler du Seigneur*...»

## Monument classé

Le 27 mai, la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, a annoncé le classement du couvent comme monument historique. Cette démarche n'est pas une fin en soi, mais elle empêcherait par



Moment de prière à la chapelle. Le monastère des Ursulines de Québec abrite toujours une soixantaine de religieuses.

exemple les religieuses de vendre des sections du monastère sans l'appui du ministère de la Culture. Le classement permet en outre aux religieuses d'avoir accès au Fonds du patrimoine religieux. Or lors de notre visite du monastère, il y a quelques jours, sœur Michaud nous disait qu'il y avait apparemment peu d'argent disponible.

D'après nos renseignements, les Ursulines ne roulent pas sur l'or. En plus d'entretenir le monastère, elles doivent payer les frais d'une infirmerie privée qui compte de plus en plus de pensionnaires — les religieuses ayant fait le vœu de ne pas aller à l'hôpital. En 2003, il leur a notamment fallu faire construire un ascenseur pour transporter les civières. À cela s'ajoutent les salaires du personnel de l'infirmerie, mais aussi ceux de la soixantaine d'employés que compte le monastère.

Originaire du Nouveau-Brunswick, sœur Michaud est entrée au couvent comme novice en 1949 et a connu l'époque où certaines religieuses étaient cloîtrées. Cette tradition s'est éteinte vers Expo 67, mais on en trouve les vestiges partout dans le couvent: immenses grillages qui ceinturent l'église, installations pour recevoir les dépôts de l'extérieur, immense porte en bois qui ne s'ouvre que de l'intérieur, etc.

Or, lors de notre visite le 16 juin

dernier, le couvent débordait d'activité alors que les élèves de l'école primaire s'amusaient dans la cour intérieure du couvent qui sert de cour de récréation.

Il y a quelques mois, l'école primaire a accepté de briser une tradition vieille de centaines d'années en accueillant des garçons, ce qui lui permettra, espère-t-elle, de garder l'école ouverte encore longtemps.

## Un avenir incertain

Or même dans ce cas de figure idéal, il leur faudra bien régler la question du monastère. Interrogée à ce propos, sœur Michaud nous dit que les Ursulines ne savent pas de quoi sera fait leur avenir, contrairement aux Sœurs Augustines qui, elles, «*sont en avance*».

En effet, cette communauté qui a longtemps eu pour mission le soin des malades a décidé de transformer son couvent en centre de ressourcement pour les travailleurs de la santé et pour les proches des patients de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, juste à côté. Lancé il y a plus de dix ans, le projet devrait aboutir en 2014. Les gouvernements ont promis d'y investir 36 millions de dollars.

Sœur Michaud souhaite que les Ursulines trouvent, elles aussi, une vocation au couvent en lien avec «*leur mission*», l'enseignement, mais elle ignore quelle avenue pourrait être explorée. Le

professeur Luc Noppen estime quant à lui que la solution doit passer par l'Université Laval. «*On pourrait relocaliser de petites facultés qui ne requièrent pas trop d'aménagements comme celles de philosophie ou d'histoire ou encore en faire un centre de conférences haut de gamme*», propose-t-il en citant en exemple le transfert au Petit Séminaire de Québec de la faculté d'architecture. «*On ne peut quand même pas faire un musée de l'ensemble du site*».

Or l'Université a ses difficultés financières et ne voudra sûrement pas s'engager dans un tel projet sans un soutien financier substantiel du gouvernement, fait-il remarquer. Un engagement qui risque toutefois d'être difficile à faire accepter au public qui n'est pas au fait de l'existence du trésor... «*Il va falloir convaincre l'ensemble des Québécois et des Canadiens que c'est un site important pour que les gouvernements puissent y investir des fonds publics*». En attendant, on peut lire sur le mur de l'aile ouest du couvent cette phrase à laquelle le contexte donne aujourd'hui un sens bien particulier... «*Ce que vous voudrez avoir fait à l'heure de la mort, faites-le maintenant*».

Le Devoir

■ **Autres photos du monastère des Ursulines à [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)**

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007